



HAL
open science

Orvietan et pratique de l'art dentaire en France aux 17ème et 18ème siècles

Thomas Bertrand

► **To cite this version:**

Thomas Bertrand. Orvietan et pratique de l'art dentaire en France aux 17ème et 18ème siècles. Sciences du Vivant [q-bio]. 2010. hal-01734124

HAL Id: hal-01734124

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01734124v1>

Submitted on 14 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

ACADEMIE DE NANCY-METZ

**UNIVERSITE HENRI POINCARRE NANCY I
FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE**

Année 2010

N°

THESE

pour le

**DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE
DENTAIRE**

par

Thomas BERTRAND

Né le 18 mars 1983 à Nancy

**ORVIETAN ET PRATIQUE DE L'ART DENTAIRE EN
FRANCE AUX 17^{ème} ET 18^{ème} SIECLES**

Examineurs de la thèse :

Mlle C. STRAZIELLE

M. P. LABRUDE

M. J-P. SALOMON

M. R. CURIEN

M. F. HOUZELOT

Professeur des Universités

Professeur des Universités

Maître de Conférences des Universités

Assistant Hospitalier Universitaire

Docteur en Chirurgie Dentaire

Président

Juge

Juge

Juge

Juge



Président : Professeur J.P. FINANCE

Doyen : Docteur Pierre BRAVETTI

Vice-Doyens : Pr. Pascal AMBROSINI - Dr. Jean-Marc MARTRETTE

Membres Honoraires : Dr. L. BABEL - Pr. S. DURIVAUX - Pr. G. JACQUART - Pr. D. ROZENCWEIG - Pr. M. VIVIER

Doyen Honoraire : Pr. J. VADOT

Sous-section 56-01 Odontologie pédiatrique	Mme M. M. Mlle M.	<u>DROZ Dominique (Desprez)</u> PREVOST Jacques BOCQUEL Julien PHULPIN Bérengère SABATIER Antoine	Maître de Conférences Maître de Conférences Assistant Assistant Assistant
Sous-section 56-02 Orthopédie Dento-Faciale	Mme M. Mlle M.	<u>FILLEUL Marie Pierryle</u> BOLENDER Yves PY Catherine REDON Nicolas	Professeur des Universités* Maître de Conférences Assistant Assistant
Sous-section 56-03 Prévention, Epidémiologie, Economie de la Santé, Odontologie légale	M. Mme	<i>Par intérim</i> <u>ARTIS Jean Paul</u> JANTZEN-OSSOLA Caroline	Professeur 1 ^{er} grade Assistant
Sous-section 57-01 Parodontologie	M. Mme M. M. M. M.	<u>AMBROSINI Pascal</u> BOUTELLIEZ Catherine (Bisson) MILLER Neal PENAUD Jacques GALLINA Sébastien JOSEPH David	Professeur des Universités* Maître de Conférences Maître de Conférences Maître de Conférences Assistant Assistant
Sous-section 57-02 Chirurgie Buccale, Pathologie et Thérapeutique Anesthésiologie et Réanimation	M. M. M. M. M. M. Mlle	<u>BRAVETTI Pierre</u> ARTIS Jean-Paul VIENNET Daniel WANG Christian BALLY Julien CURIEN Rémi SOURDOT Alexandra	Maître de Conférences Professeur 1er grade Maître de Conférences Maître de Conférences* Assistant Assistant Assistante
Sous-section 57-03 Sciences Biologiques (Biochimie, Immunologie, Histologie, Embryologie, Génétique, Anatomie pathologique, Bactériologie, Pharmacologie)	M. M. Mlle	<u>WESTPHAL Alain</u> MARTRETTE Jean-Marc ERBRECH Aude	Maître de Conférences* Maître de Conférences* Assistante Associée au 01/10/2007
Sous-section 58-01 Odontologie Conservatrice, Endodontie	M. M. M. M. M. Mlle	<u>ENGELS-DEUTSCH Marc</u> AMORY Christophe MORTIER Eric CUNY Pierre HESS Stephan PECHOUX Sophie	Maître de Conférences Maître de Conférences Maître de Conférences Assistant Assistant Assistante
Sous-section 58-02 Prothèses (Prothèse conjointe, Prothèse adjointe partielle, Prothèse complète, Prothèse maxillo-faciale)	M. M. M. M. M. Mlle Mlle Mlle M.	<u>SCHOUVER Jacques</u> LOUIS Jean-Paul ARCHIEN Claude DE MARCH Pascal BARONE Serge BEMER Julie RIFFAULT Amélie MONDON Hélène SIMON Franck	Maître de Conférences Professeur des Universités* Maître de Conférences* Maître de Conférences Assistant Assistante Assistante Assistant Assistant
Sous-section 58-03 Sciences Anatomiques et Physiologiques Occlusodontiques, Biomatériaux, Biophysique, Radiologie	Mlle M. Mme M. Mme	<u>STRAZIELLE Catherine</u> RAPIN Christophe (Section 33) MOBY Vanessa (Stutzmann) SALOMON Jean-Pierre JAVELOT Cécile (Jacquelin)	Professeur des Universités* Professeur des Universités Maître de Conférences* Maître de Conférences Assistante Associée au 01/01/2009

souligné : responsable de la sous-section

*temps plein

Mis à jour le 01.02.2010

*Par délibération en date du 11 décembre 1972,
la Faculté de Chirurgie Dentaire a arrêté que
les opinions émises dans les dissertations
qui lui seront présentées
doivent être considérées comme propres à
leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner
aucune approbation ni improbation.*

A NOTRE PRESIDENT ET DIRECTRICE DE THESE

Mademoiselle le Professeur C. STRAZIELLE

Docteur en Chirurgie Dentaire

Professeur des Universités

Responsable de la sous-section : Sciences Anatomiques et Physiologiques,
Occlusodontiques, Biomatériaux, Biophysique, Radiologie

Vous nous avez fait le très grand honneur d'accepter la direction et la présidence de cette thèse.

Nous vous sommes reconnaissants pour votre écoute et votre disponibilité.

Veillez trouver ici le témoignage de nos vifs remerciements et de notre profond respect.

A NOTRE JUGE ET DIRECTEUR DE THESE

Monsieur le Professeur P. LABRUDE

Docteur es Sciences Pharmaceutiques

Professeur des Universités

Responsable de l'Enseignement de Physiologie, Orthopédie et Maintien à

Domicile à la Faculté de Pharmacie et de Nancy

Membre Correspondant de l'Académie Nationale de Pharmacie

Officier des Palmes Académiques

Vous nous avez fait le très grand honneur d'accepter de juger et de diriger cette thèse.

Nous vous sommes reconnaissants pour votre écoute et votre disponibilité.

Veillez trouver ici le témoignage de nos vifs remerciements et de notre profond respect.

A NOTRE JUGE

Monsieur le Docteur J-P. SALOMON

Docteur en Chirurgie Dentaire

Docteur en Sciences Odontologiques

Maître de Conférences des Universités

Sous-section : Sciences Anatomiques et Physiologiques, Occlusodontiques,
Biomatériaux, Biophysique, Radiologie

*Vous nous avez fait le très grand honneur d'accepter de juger
cette thèse.*

*Veillez trouver ici le témoignage de notre sincère gratitude et de
notre profond respect.*

A NOTRE JUGE

Monsieur le Docteur R. CURIEN

Docteur en Chirurgie Dentaire

Assistant Hospitalier universitaire

Sous-section : Chirurgie Buccale, Pathologie et Thérapeutique, Anesthésiologie
et Réanimation

Vous nous avez fait le très grand honneur d'accepter de juger cette thèse.

Veillez trouver ici le témoignage de notre sincère gratitude et de notre profond respect.

A NOTRE JUGE

Monsieur le Docteur F. HOUZELOT

Docteur en Chirurgie Dentaire

Membre Titulaire de l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire

Vous nous avez fait le très grand honneur d'accepter de juger cette thèse.

Veillez trouver ici le témoignage de notre sincère gratitude et de notre profonde estime.

Introduction.

1. Les chirurgiens-dentistes aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

1.1-La naissance de la profession de chirurgien-dentiste.

1.1.1-Le 17^{ème} siècle, avant l'Edit de 1699.

1.1.2-L'Edit de 1699 et le 18^{ème} siècle.

1.2-La pratique dentaire populaire des charlatans.

1.2.1-Définitions.

1.2.2-Le Pont-Neuf.

1.2.3-La pratique de l'art dentaire par les charlatans.

2. Orviétan et utilisation dans l'art dentaire.

2.1-Définition.

2.1.1-Les premiers marchands d'orviétan.

2.1.1.1-Origine de l'orviétan.

2.1.1.2-Introduction de l'orviétan.

2.1.1.3-Christophe Contugi et ses descendants.

2.1.2-Commerce de l'orviétan par Charles Dionis.

2.1.3-Louis Lécuse, acteur, chirurgien-dentiste et inspecteur de l'orviétan.

2.1.4-Mort de Dionis et fin du commerce florissant de l'orviétan.

2.1.5-Aperçu de la profession des vendeurs d'orviétan en France.

2.2-Composition, préparation et effets de l'orviétan.

2.2.1-Composition et préparation de l'orviétan des empiriques.

2.2.1.1-Introduction.

2.2.1.2-Composition et origine du mithridate.

2.2.1.3-Composition et origine de la thériaque.

2.2.1.4-Composition de l'orviétan de Descombes.

2.2.2-Composition et préparation de l'orviétan des pharmaciens.

2.2.3-Les différents ingrédients entrant dans la composition de l'orviétan et leur utilisation dans les pharmacopées de l'époque.

2.2.3.1-Définition des différents termes utilisés.

2.2.3.2-Les végétaux.

2.2.3.3-Les substances d'origine animale.

2.2.3.4-Les substances d'origine minérale.

2.2.4-Effets et indications de l'orviétan.

3. Comparaison et mise en perspective actuelle des plantes contenues dans l'orviétan.

3.1-Utilisations et indications des différentes plantes présentes dans l'orviétan pouvant servir actuellement aux traitements des affections bucco-dentaires.

3.2-Les spécialités à usage dentaire issues des plantes présentes dans l'orviétan

3.2.1-Définitions.

3.2.2-Les plantes antiseptiques.

3.2.2.1-Le Giroflier (*Eugenia caryophyllata* THUNP.).

3.2.3-Les plantes antalgiques.

3.2.3.1-Le Laurier rose (*Nerium oleander* L.).

3.2.3.2-Le Safran (*Crocus sativus* L.).

3.2.3.3-Le Pavot (*Papaver somniferum* L.).

3.2.4-Les plantes anti-inflammatoires.

3.2.4.1-La Réglisse (*Glycyrrhiza glabra* L.).

3.2.5-Les plantes astringentes.

3.2.5.1-Le Romarin (*Rosmarinus officinalis* L.).

3.2.6-Les plantes aromatisantes.

3.2.6.1-L'Anis vert (*Pimpinella anisum* L.).

3.2.6.2-Le Cannelier de Ceylan (*Cinnamomum zeylanicum* Ness).

3.2.6.3-La Myrrhe (*Genre Commiphora*).

Conclusion.

Introduction

L'art dentaire en France au 17^{ème} présentait, comme alors dans de nombreux pays en Europe, un caractère artisanal. Les dentistes de l'époque restaient en effet exclus du corps des médecins et étaient issus pour les plus savants d'entre eux de leurs assistants, c'est à dire des chirurgiens ou des barbiers-chirurgiens. La pratique de l'art dentaire fidèle à l'esprit de cette période, reposait sur l'empirisme.

Le 18^{ème} siècle, avec l'évolution des connaissances et des techniques, mais aussi l'Edit de 1699, permit la naissance d'une nouvelle profession : celle de chirurgien-dentiste ou expert des dents. Parallèlement à ces praticiens formés et reconnus, officiaient les charlatans. Ces derniers, sans formation particulière, battaient les villes et les campagnes en proposant leurs soins et leurs remèdes.

Ces empiriques étaient largement au contact de la population, qu'ils attiraient par des mises en scène et des spectacles afin de débiter leurs panacées. Aussi, l'orviétan fut une des drogues les plus fameuses vendues à cette époque.

L'origine mystérieuse de cet électuaire et sa provenance étrangère, firent pour beaucoup dans son succès. Sa préparation était en effet un secret jalousement gardé par des empiriques d'origine italienne qui se la transmettait de génération en génération.

Ainsi, son commerce devint rapidement lucratif et fut l'objet de dispositions réglementaires de la part des autorités royales. Ce remède, censé tout soigner à l'instar de la thériaque, connut une telle popularité qu'il supplanta même cette dernière pendant un temps.

Ce travail se propose d'aborder dans un premier temps les conditions d'exercice des dentistes et des charlatans aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

Il s'intéressera ensuite à la description de l'orviétan et à la place qu'il occupait dans la pratique de l'art dentaire en France durant cette période.

Enfin ce mémoire fera ressortir de ce remède les produits encore utilisés dans la pratique dentaire actuelle.

1. La pratique de l'art dentaire aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

1.1.-La naissance de la profession de chirurgien-dentiste.

La fonction de chirurgien-dentiste resta longtemps cantonnée à des personnes non spécialisées et peu considérées. Cela provient notamment du fait que l'on accordait peu d'importance à la santé bucco-dentaire et qu'historiquement l'art dentaire était dissocié de la médecine et relegué à un statut secondaire.

1.1.1-Le 17^{ème} siècle, avant l'Edit de 1699.

Après 1260, les chirurgiens se réunirent en confrérie, qu'ils placèrent sous l'invocation de Saint Côme et de Saint Damien : ce sont les chirurgiens de robe longue ou de Saint Côme. Ces derniers abandonnèrent les soins dentaires aux barbiers-chirurgiens qui furent appelés, par dérision, chirurgiens de robe courte.

En dépit des protestations des chirurgiens, les médecins consentirent à donner un enseignement aux barbiers-chirurgiens. Ces derniers étaient alors les seuls dentistes à peu près formés et compétents connus (Vidal, 1988).

A partir de 1665, chirurgiens de robe longue et courte s'unirent en une même corporation sous le nom de barbier-chirurgien (figure 1).

Dans les faits, cela n'apporta guère d'évolution à la pratique de la chirurgie et en particulier à l'art dentaire qui restaient aux mains de praticiens insuffisamment formés.

Si l'éventail des soins dentaires commençait à s'étoffer, le geste opératoire réalisé quasiment sans anesthésie, restait une véritable torture pour le patient.

A titre d'exemple, pour Ambroise Paré (1575), les soins conservateurs consistaient à appliquer sur la cavité carieuse, de l'huile de vitriol (acide sulfurique concentré) ou de l'eau forte (acide nitrique mélangé à de l'eau) afin de tuer « le nerf ». Si cette intervention ne fonctionnait pas, on utilisait un petit cautère chauffé au rouge. La partie cariée était ensuite enlevée et mise en forme à l'aide de limes.

Les dents ainsi traitées pouvaient éventuellement être obturées à l'aide de liège ou de plomb.



Figure 1 : Le Barbier Chirurgien (1654).
(Peinture de Joos van Craesbeck (1608-1662). Collection particulière).

Le praticien n'intervenait donc « par le fer » qu'en dernier recours afin de soulager durablement ou d'éviter les complications et notamment les infections qui, en se généralisant, menaient fréquemment à la mort.

Pour cette raison, les remèdes occupaient une grande place dans la thérapeutique de l'époque et étaient le prélude presque obligatoire avant toute opération en bouche.

Ainsi, Paré recommandait l'usage de l'huile de buis pour apaiser la douleur et « brûler » la carie. Quand la douleur devenait extrême, il préconisait un remède plus puissant composé de semences de mandragore ou d'opium et de racines de jusquiame, bouillies dans du vin, que le malade utilisait pour se rincer la bouche.

On s'accordait aussi sur la nécessité de l'hygiène et d'un entretien régulier de la bouche.

Paré recommandait notamment les gargarismes à l'eau et au vin, suivis par le passage de « petits instruments utilisés pour racler la surface de dents » puis complétés par des bains de bouche à l'eau forte et à l'eau de vie.

Il donnait aussi une préparation de dentifrice faite de poudre de porcelaine, d'os de seiche, de pierre ponce, de corne de cerf et de cannelle.

En dépit de l'évolution des thérapeutiques et des connaissances, l'art dentaire restait au 17^{ème} siècle, confié à des praticiens non spécialisés et souvent insuffisamment formés à cette discipline.

Il fallut attendre le siècle suivant pour que l'on voie apparaître une profession structurée et encadrée : celle des chirurgiens-dentistes ou experts pour les dents.

1.1.2- L'Edit de 1699 et le 18^{ème} siècle.

Le roi Louis XIV souffrait alors abominablement d'une communication bucco-sinusienne suite à une extraction. Il prit donc la décision d'éliminer l'importante masse des empiriques et des charlatans qui s'étaient véritablement infiltrés dans les arts médicaux.

Au printemps 1699, un édit royal créa un groupe « d'Experts ». C'est le premier d'une longue série de 150 articles qui se poursuivit jusqu'en septembre 1699.

Cette nouvelle profession vint côtoyer celle des médecins et des chirurgiens.

Les experts furent alors en droit de pratiquer des manipulations articulaires, de traiter les hernies, étant bien entendu qu'ils laissaient aux maîtres en Chirurgie le soin d'intervenir par le fer. La Médecine et la Chirurgie des yeux ainsi que celle de la vessie entraient dans cette catégorie. Enfin l'Art dentaire est attribué aux experts pour les dents.

Néanmoins, l'Edit de 1699 n'envisageait pas l'ouverture de cours. Il se limitait à une simple reconnaissance des praticiens et au contrôle de leurs capacités.

De fait les experts tombaient sous la tutelle du Premier Chirurgien du Roi, ce qui impliquait le versement de droits d'avènements pour pouvoir exercer leur profession.

L'Edit de 1699 ne fut en fait applicable que pour la ville de Paris. Il faudra attendre 1723 pour que l'on envisage de l'étendre aux autres villes du royaume. Lyon n'eut ses premiers dentistes diplômés qu'en 1728, tandis que Bordeaux dut attendre 1754.

En 1768, par Lettres Patentes du Roi, l'Ecole royale de Chirurgie fut installée dans l'ancien collège de Bourgogne. C'est là que les futures experts-dentistes étaient formés.

Au terme de deux années, le postulant au titre d'expert passait un examen, et s'il le réussissait, devait prêter un serment qui l'obligeait, entre autres, à n'exercer que l'art dentaire. S'il contrevenait à cette clause, il encourait une amende de trois cent livres.

Dans la pratique le système possédait néanmoins de nombreuses carences. En effet, les droits dont devait s'acquitter le candidat étaient onéreux (500 livres). Cela explique la faible proportion d'experts parmi les praticiens exerçant l'art dentaire.

De plus, les examinateurs étaient des médecins. Ils étaient certes, brillants dans leur discipline, mais parfaitement ignorants de l'Art dentaire.

En dépit de ces lacunes, le niveau des praticiens formés augmenta considérablement par rapport à celui de leurs prédécesseurs du 17^{ème} siècle et permit aux chirurgiens-dentistes d'accéder à une réelle reconnaissance (Vidal, 1981).

En outre, les ouvrages de dentisterie publiés par des praticiens célèbres comme Pierre Fauchard (figure 2) témoignent de la spécialisation qui s'opéra au 18^{ème} siècle. A la différence du siècle précédent, on imprimait des traités entièrement dédiés à l'Art dentaire, permettant la compilation et la diffusion des idées.

Avec l'évolution des connaissances théoriques et des techniques, la pratique dentaire se segmenta en plusieurs disciplines qui existent encore aujourd'hui.

Ainsi, l'orthodontie, inconnue au 17^{ème} siècle, devint une pratique assez courante au siècle suivant. Reposant sur les observations faites par Fauchard et Hunter, elle consistait à « redresser les dents en positions vicieuses » à l'aide d'une pression constante (notamment par des ligatures) ou bien discontinue (par simple action d'un instrument ou d'un doigt). On utilisait aussi des limes que l'on passait au niveau des zones inter-dentaires afin de ménager des espaces et permettre le réarrangement des dents sur les arcades.

Les soins conservateurs, quoique toujours aussi traumatisants et redoutés, furent aussi améliorés.

Fauchard et ses élèves préconisaient en effet de substituer l'eau forte ou le vitriol que l'on appliquait sur la carie par de l'huile essentielle de girofle ou de cannelle, jugées moins agressives (Fauchard, 1786).

Enfin la prothèse, qu'elle soit fixe ou amovible, connut un essor sans précédent. Ainsi, l'expert des dents Claude Mouton mit au point le procédé de la couronne dentaire tandis que son confrère Fauchard perfectionna les appareils amovibles partiels ou complets (Lefébure, 2001).



Figure 2 : Portrait de Pierre Fauchard (1678-1761).

(Anonyme. Collection particulière).

En dépit de ces améliorations, le geste opératoire restait, à l'instar du siècle précédent, une véritable torture pour le patient car on ne disposait encore pas de moyens anesthésiques efficaces. C'est pourquoi, l'usage des remèdes tenait toujours une grande place dans la thérapeutique de l'époque.

1.2-La pratique dentaire populaire des charlatans.

Conjointement aux barbiers-chirurgiens puis aux experts des dents dont la pratique était réservée aux plus aisés, officiaient les charlatans. Ces derniers, sans qualifications particulières, prodiguaient leurs soins aux plus nombreux.

1.2.1-Définitions.

Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, on désignait sous une multitude de qualificatifs les personnes qui vendaient leurs remèdes et prodiguaient à l'occasion des soins (notamment dentaires).

Ainsi, on parlait de charlatans, d'empiriques, de guérisseurs, de vendeurs de drogues, d'opérateurs, d'arracheurs de dents...

Afin de clarifier ces diverses appellations, il convient de donner quelques définitions.

D'après le dictionnaire Littré (1876), charlatan provient du mot italien ciarlatano, issu du verbe ciarlare qui signifie babiller.

En outre, le charlatan, l'empirique et l'opérateur désignaient la même personne puisqu'il s'agissait d'un « Opérateur ambulancier qui débite des drogues sur les places et dans les foires » ou encore d'un « Empirique qui prétend posséder des secrets merveilleux » tandis que l'opérateur désignait un « Charlatan qui vend ses drogues en place publique ».

Enfin, si l'on se réfère toujours aux définitions du même dictionnaire, l'empirique est la personne « qui traite les maladies par des remèdes secrets, et sans aucune notion scientifique du corps et de ces maladies. »

1.2.2- Le Pont-Neuf.

Les charlatans étaient avant tout des hommes de spectacle. Les plus prospères d'entre eux possédaient une troupe de théâtre et se représentaient sur les places publiques. Ils montaient sur scène, jouaient quelques pantomimes, parades ou des scénettes improvisées pour attirer les badauds et vendre leurs remèdes.

Ces empiriques se concentraient surtout au niveau du Pont-Neuf (figure 3), lieu pittoresque et rendez-vous des promeneurs oisifs, couvert de tréteaux devant lesquels se pressaient les passants arrêtés à chaque pas les étalages et les appels des marchands, par la musique bruyante et les tours amusants des saltimbanques. Les opérateurs, revêtus de costumes éclatants, les uns

à cheval, suivis de leur cortège, les autres montés sur des chars et sur des théâtres jouaient des farces et des pièces comiques à des spectateurs avides de distractions. Au milieu de cette foule que dominait le Cheval de Bronze, les coupe-bourses et les tire-laines exerçaient adroitement leur industrie. Spéculant sur la crédulité populaire, les empiriques débitaient des baumes, des onguents, des huiles, et d'autres produits merveilleux. Chaque année pendant le carême, ces opérateurs disparaissaient, chassés par les règlements de police. Les uns couraient la province, tandis que le reste se rendait en Italie où certains d'entre eux étaient nés, rapportant de nouveaux remèdes et un nom transformé (le Paulmier, 1900).



**Figure 3 : Le Pont-Neuf vers le milieu du 17^{ème} siècle.
(Gravure anonyme. Collection particulière).**

Parmi les charlatans qui officiaient au Pont-Neuf, on peut citer le Grand Thomas (figure 4) et les membres de la famille Brioché qui connurent un certain succès.

Le Grand Thomas ou Gros Thomas, de son vrai nom Jean Thomas, acquit ce surnom en raison de son imposante stature et de sa voix de stentor. Il soignait à peu près tout, arrachait les dents et vendait des élixirs. Vêtu d'une livrée écarlate brodée d'or et portant un collier fait des dents qu'il avait extraites, il était accompagné d'opérateurs et de musiciens. Cet empirique jouissait d'une grande popularité et fut l'objet de nombreuses poésies et d'une pièce de vaudeville de Pannard intitulée *L'Impromptu du Pont-Neuf*.

La famille Brioché comprenait beaucoup d'opérateurs. En effet, sur cinq générations, il semble qu'une vingtaine de Brioché exercèrent l'activité d'opérateur pour les dents. Quelques-uns furent opérateurs-marionnettistes et contribuèrent au succès de Polichinelle. (Baron, 2006).



Figure 4 : Le Grand Thomas et son Académie d'opération.
(Gravure du 18^{ème} siècle. Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, Paris).

1.2.3-La pratique de l'art dentaire par les charlatans.

Au 17^{ème} et 18^{ème} siècles, peu de personnes pouvaient s'offrir les services onéreux d'un barbier-chirurgien ou plus tard d'un expert des dents. C'est pourquoi on avait recours aux charlatans qui, il faut bien l'avouer, constituaient la majorité des opérateurs dentaires.

En ville, il s'agissait des thériauteurs (figure 5) qui pratiquaient les extractions, les manipulations articulaires et parfois la petite chirurgie mais vendaient surtout leurs remèdes.

Quand la localité où ils se trouvaient était de taille importante et que leur activité prospérait, ces derniers pouvaient s'y fixer et y établir leur enseigne.

Dans les campagnes en revanche, les officiants étaient nécessairement itinérants : ce sont les colporteurs (figure 6). Ils transportaient leurs remèdes et pratiquaient la saignée ou les avulsions dentaires. Le fait qu'ils soient nomades les garantissait de foudres des patients mécontents et permettait aux moins scrupuleux de réaliser leurs escroqueries.



Figure 5: Le Charlatan (1680). Gerrit Berckheide (1638-1698). Staatmuseum, Cologne.



Figure 6: Un colporteur (fin 17^{ème}), gravure d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

En définitive, ces opérateurs, qu'ils soient fixés ou itinérants, n'avaient qu'une pratique frustrée de l'art dentaire et se limitaient surtout aux extractions.

En outre, ils n'avaient pas leur place dans le monde des chirurgiens et ils n'étaient pas soumis à des règles corporatives.

Ils n'étaient cependant pas toujours dans l'illégalité et si c'était le cas, ils finissaient par être dénoncés puis punis par les autorités locales. La plupart recherchait en effet l'approbation des instances municipales ou royales afin de débiter leurs médications. Ainsi des charlatans comme Christophe Contugi, que nous décrirons dans la partie suivante, obtinrent le titre de distillateur et d'opérateur ordinaire du Roi tandis que de nombreux autres empiriques acquirent des brevets de ventes pour leurs panacées (Verchère, 1982).

On a vu que les empiriques occupaient une grande place dans le domaine des arts médicaux et notamment dans l'art dentaire, car ils dispensaient leurs soins mais surtout leurs remèdes à un large public. Ces derniers introduisirent en France une préparation qui devait rester prisée pendant près de deux siècles : l'orviétan

2. Orviétan et utilisation dans l'art dentaire.

2.1- Définition.

2.1.1-Les premiers marchands d'orviétan.

2.1.1.1-Origine de l'orviétan.

L'orviétan aurait été inventé vers la fin du 16^{ème} siècle par Lupi, d'Orvieto, ville de Toscane où cet électuaire passait pour avoir des vertus admirables et nombreuses, notamment en tant que remède contre les morsures de serpents, d'animaux enragés et les poisons.

D'après une autre légende, la découverte de ce remède serait attribuée à un berger de la localité d'Orvieto. Ce dernier, voyant qu'un de ses moutons avait été mordu par un serpent venimeux, le soigna en lui faisant ingurgiter une plante aquatique. Comme l'expérience fut concluante, il décida de l'administrer aux habitants atteints de la peste. C'est ainsi que naquit le secret de l'orviétan (de la Martinière, 1665).

Pendant longtemps, il resta la propriété de charlatans italiens qui tenaient sa composition secrète, si bien que la désignation d'Orviétan ne tarda pas à nommer l'opérateur qui débitait la drogue.

2.1.1.2-Introduction de l'orviétan.

L'orviétan fut introduit en France dès les premières années du 17^{ème} siècle par un certain Hieronymo Ferranti qui exerçait au Pont-Neuf (figure 7) et arrachait à l'occasion gratuitement les dents des passants à l'aide de son seul pouce et de son index (Sonnet de Courval, 1610).

Cette drogue était la plus importante de toutes celles qu'il débitait. Sa provenance étrangère et sa composition confidentielle attiraient les badauds. Il n'hésita pas à l'avaler lors d'une démonstration sur la place publique pour en démontrer l'efficacité. Cette hardiesse devait étendre son débit et sa réputation jusqu'à l'étranger (van Helmont, 1644).

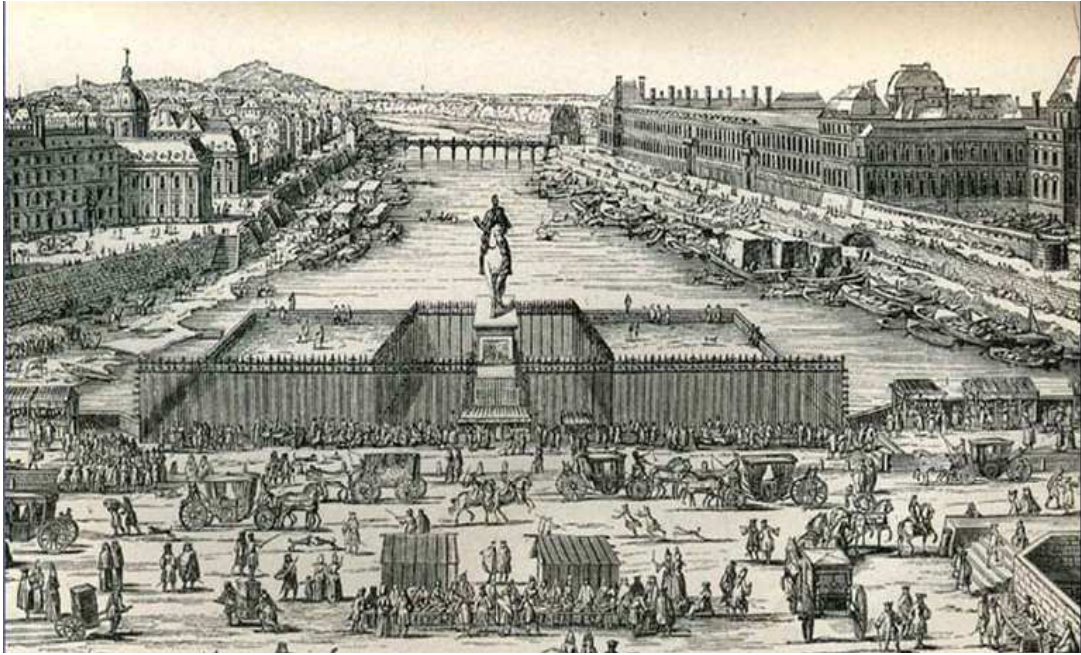


Figure 7 : Vue du Pont-Neuf au milieu du 17^{ème} siècle. D'après une estampe de Rigaut (collection particulière).

A sa mort (on en ignore la date), son épouse Clarissa devint l'héritière de ses biens mais surtout de ses secrets, et notamment l'orviétan.

Elle épousa alors en secondes noces, l'empirique Jean Verrier dit Tramontan. Ce dernier avait modifié son nom en Italie et à son retour en France, se fit appeler Jouan Vetrario (Verrier se dit Vetraio en italien). La provenance transalpine de l'opérateur constituait en effet pour le public crédule de l'époque, une preuve de fiabilité.

Grâce au mariage qu'il contracta auprès de la veuve de Ferranti, il devint détenteur du secret de la composition de l'orviétan.

Clarissa survécut à Vetrario (dont on ignore aussi la date de décès) et put se remarier en troisièmes noces à Christophe Contugi, lequel hérita à nouveau du secret de l'orviétan et, nous le verrons, fut à l'origine d'une véritable dynastie (Archives nationales, 1657).

Un autre charlatan, Desiderio Descombes, se disant d'origine italienne alors qu'il était bien français, réalisait dès 1619 la vente d'un orviétan. Son débit avait en effet été autorisé par le parlement de Rennes et peu après par celui de Rouen. Parcourant de nombreuses villes dont il rapporta les attestations les plus élogieuses, il finit par se fixer à Paris (du Puy et de Pons, 1622). Après de nombreuses tentatives auprès de la Faculté de Médecine et du parlement de Paris soldées par des échecs, Descombes finit néanmoins par recevoir grâce, à

la recommandation de la Reine-mère, des lettres patentes du Roi l'autorisant à la vente et la distribution de l'orviétan dans tous ses Etats. Il est cependant bien précisé qu'il ne s'occupera ni de Médecine, de Pharmacie ou de Chirurgie (Archives nationales, 1626).

2.1.1.3-Christophe Contugi et ses descendants.

Cet opérateur (figure 8) devint célèbre à Paris car il fut à l'origine d'une dynastie en s'assurant la survivance des privilèges attachés à la vente de ce remède.

A l'instar de Descombes, il recherchait avidement l'approbation et la recommandation de la faculté de Médecine. Cette dernière finit par se prononcer en sa défaveur le 8 juillet 1649 (Archives de la faculté de Médecine de Paris, 1649). Cependant, des lettres patentes du Roi datées du 9 avril 1647, lui permettaient toujours, avec le titre d'opérateur ordinaire de Sa Majesté, de vendre et de distribuer dans tout le royaume son antidote appelé orviétan, à l'exclusion de tout concurrent, leur défendant d'employer ce nom. Contugi vendait sa drogue à l'enseigne et sous la marque du Soleil (figures 9 et 10).

En outre, il fit l'acquisition d'armoiries avec les membres de sa famille (figure 11).



**Figure 8 : Portrait de Christophe Contugi dit l'Orviétan.
(D'après une estampe de la Bibliothèque nationale).**



Figure 9 : Marque distinctive des Contugi. (Détail du prospectus de l'orviétan d'après un exemplaire de la Bibliothèque nationale).

Il s'agit d'un soleil avec la devise : *Ut sol, solus ; ut sal, salus.* Ce qui signifie : reconnaissable au soleil, bon comme le sel, un remède unique pour garantir la santé.

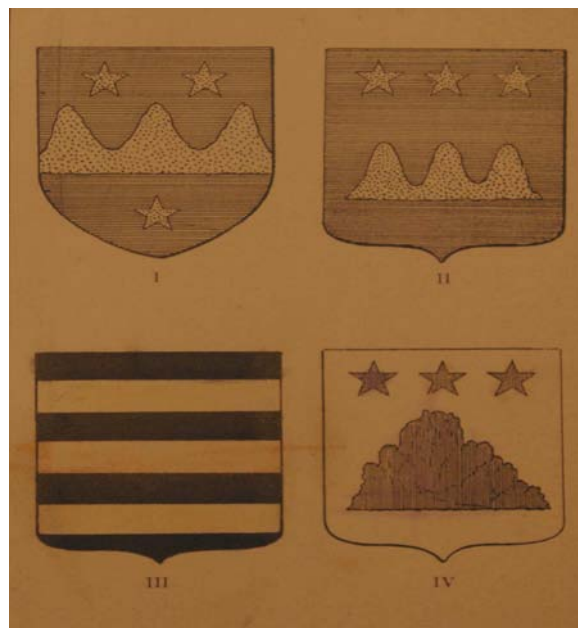


Figure 11 : Armoiries des Contugi.

I : Armoiries de Christophe Contugi

II : Armoiries de Charles-Louis Contugi.

III : Armoiries de Jean Riffault, Sieur de Courry.

IV : Armoiries de Marie-Anne Contugi, femme de Riffault.

(D'après le Paulmier, 1900).

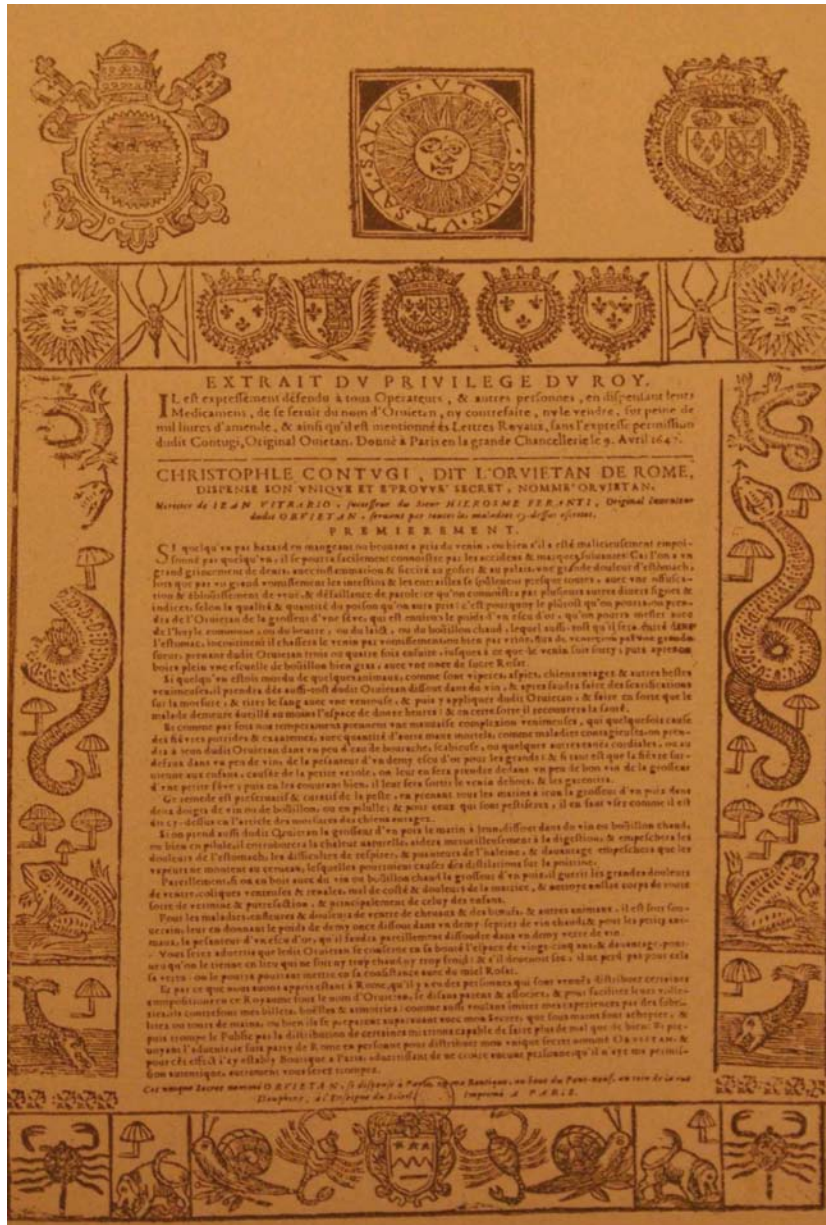


Figure 10 : Prospectus de l'orviétan (d'après un exemplaire de la Bibliothèque nationale).

Au dessus de l'encadrement, on peut distinguer à gauche les armes du pape et à droite celles de France et de Navarre.

Sur la partie supérieure de l'encadrement, on peut voir les armoiries d'Orléans, de France et d'Autriche, de France et de Navarre, de France et de Condé.

Sur les côtés sont figurés des salamandres, des scorpions, des araignées, des dauphins, des escargots, des porcs et des champignons.

En bas, se trouve l'écusson de Contugi.

Ces prospectus faisaient office de certificats et enveloppaient les boîtes en plomb dans lesquelles se trouvait l'orviétan (figure 12).

Voici la retranscription de ce prospectus :

Extrait du privilège du Roy.

Il est expressément défendu à tous les Opérateurs et autres personnes, en disposant leur médicamens, de se servir du nom d'Orviétan, ny contrefaire, ny le vendre, sous peine de mil livres d'amand, et ainsi qu'il est mentionné es Lettres Royaux, sans l'expresse permission dudit Contugi, original Orviétan. Donné à Paris en la grande Chancellerie, le 9 avril 1647.

CHRISTOFLE CONTUGI DIT L'ORVIETAN DE ROME DISPENSE SON UNIQUE ET EPROUVE SECRET NOMME ORVIETAN.

Héritier de JEAN VITRARIO, successeur du sieur HIEROSME FERANTI, original Inventeur dudit ORVIETAN, servant pour toutes les maladies cy-dessous escrites.

PREMIEREMENT

Si quelqu'un par hazard en mangeant ou beuvant, a pris du venin, ou bien s'il a été malicieusement empoisonné par quelqu'un, il le pourra facilement connoître par les accidents et marques suivantes. Car l'on a un grand grincement de dents, avec inflammation et siccité au gosier et au palais, une grande douleur d'estomac, lorsque par un grand vomissement, les intestins et les entrailles se soulèvent presque toutes avec offuscation et éblouissement de vûe, et défaillance de parole; ce qu'on connoitra par plusieurs autres signes et indices, selon la quantité de poison qu'on aura pris : c'est pourquoi, le plustôt qu'on pourra, on prendra de l'Orviétan la grosseur d'une fève, qui est environ le poids d'un écu d'or, qu'on pourra mesler avec de l'huile commune, ou du beurre, ou du lait, ou du bouillon chaud, lequel aussitôt qu'il sera entré dans l'estomac, chassera le venin par vomissemens, ou bien par urine, flux de ventre, ou par grande sueur, prenant dudit Orviétan trois ou quatre fois ensuite, jusqu'à ce que le venin soit sorti, puis après boira plein une écuelle de bouillon bien gras, avec une once de sucre Rosat.

Si quelqu'un est mordu de quelque animaux, comme Vipère, Aspics, Chiens enragez, et autre bêtes venimeuses, il prendra aussitôt dudit Orviétan, dissous dans du vin ; et après il faudra faire des scarifications sur la morsure, et tirer le sang avec une ventouse, puis y appliquer

dudit Orviétan ; et faire en sorte que le malade demeure éveillé au moins l'espace de douze heures, et en cette sorte, il trouvera la santé.

Et comme nos tempéramens prennent une mauvaise complexion venimeuse, qui souvent causent des fièvres putrides et extrêmes, et quantité d'autres maux mortels, comme maladies contagieuses : on prendra à jeun dudit Orviétan dans un peu d'eau de bourroche, scabieuse, ou d'autres eaux cordiales ; et au défaut, dans un peu de vin, du poids d'un demi écu d'or pour les grands, et si tant est que la fièvre survienne aux enfants, causée par la petite vérole, on leur en fera prendre dans un peu de bon vin, de la grosseur d'une petite fève ; puis en les couvrant bien, il fera sortir le venin dehors, et les garantira.

Ce remède est préservatif et curatif de la peste, en en prenant tous les matins à jeun, la grosseur d'un pois dans deux doigts de vin ou de bouillon, ou en pillule ; et pour ceux qui sont pestiférez, il en faut user comme il est dit cy-dessus, en l'article des morsures des chiens enragez.

Si on prend aussi dudit Orviétan la grosseur d'un pois le matin à jeun, dissous dans du vin ou du bouillon chaud, ou bien une pillule, il corroborera la chaleur naturelle, aidera merveilleusement à la digestion, et empêchera les douleurs d'estomac, les difficultez de respirer, les puanteurs d'haleine et empêchera que les vapeurs ne montent au cerveau, lesquelles pourroient provoquer des distillations sur la poitrine.

Pareillement, si on en boit avec du vin ou du bouillon chaud, la grosseur d'un pois, il guérit les grandes douleurs de ventre, et nettoye notre corps de toute sorte de vermines et putréfaction, et principalement celui de enfants

Pour les maladies, enflures et douleurs de ventre de Chevaux et de Bœufs, et autres animaux, il est fort souverain, leur en donnant le poids de demi once dissous dans un demi septier de vin chaud, et pour les petit animaux, le poids d'un écu d'or, qu'il faudra pareillement dissoudre dans un demi verre de vin.

Vous serez averti que ledit Orviétan se conserve en sa bonté l'espace de vingt-cinq ans, et davantage, pourvu qu'on le tienne en lieu qui ne soit ni trop chaud, ni trop froid, et s'il devient sec, il ne perd pas pour cela sa vertu : on le pourra pourtant mettre en sa consistance avec du miel Rosat.

Et ce par ce que nous avons appris, estant à Rome, qu'il y a eu des personnes qui sont venues distribuer certaines compositions en ce Royaume sous le nom d'Orviétan, se disans parens et associez, et pour facilliter leurs volleries, ils contrefonts mes billets, boüettes et armoiries : comme aussi voulant imiter mes expériences par des subtilitez ou tours de mains, ou bien ils se préparent auparavant avec mon Secret que sous main font achepter, puis

trompe le Public par la distribution de certaines mixtions capables de faire plus de mal que de bien : Et prévoyant cet effect, ie suis party de Rome en personne pour distribuer mon unique secret nommé ORVIETAN, et pour cet effect, i ay estably Boutique à Paris, advertissant de ne croire aucune personne qu'il n'aye ma permission authentique, autrement vous serez trompez.

Cet unique Secret nommé ORVIETAN se dispense à Paris, en ma Boutique, au bout du Pont-Neuf, au coin de la rue Dauphine, à l'Enseigne du Soleil.

Imprimé à Paris.

On notera que le dernier paragraphe, « *Et par ce que nous avons appris....* » conservé sur les prospectus de Jean-Louis Contugi, le petit-fils de Christophe Contugi, fut supprimé par Dionis, et remplacé par ce qui suit :

Vous en prendrez en poudre la pesanteur de six grains, et pour les enfants trois grains, et la mettez dans un peu de vin ou de bouillon que vous boirez, et en cas de poison vous en prendrez le double, et pour se préserver de la peste vous en prendrez tous les matins trois grains.

Pour les Chevaux, Bœufs, Vaches et autres grands animaux, il leur en faut bailler la pesanteur de trente-six grains dans un verre de vin, et la moitié, tant du vin que de la poudre, aux petits comme aux Moutons, Chiens et autres, et si vous voulez avec ladite poudre faire l'Orviétan liquide, vous prendrez trois fois plus de miel cuit et purifié que vous mêlerez avec ladite poudre, et vous en userez comme il est marqué cy-dessus.

Cet unique secret nommé ORVIETAN, se dispense à Paris, au Bureau qui se tient toujours au coin de la Rue Dauphine, à la descente du Pont Neuf, à l'enseigne du Soleil d'Or.

A Paris.



Figure 12 : Boîte en plomb contenant l’orviétan datant du milieu du 17^{ème} siècle. (Ordre National des Pharmaciens, Paris. Photographie de la Bridgeman Art Library).

Les concurrents de Contugi ne tardèrent pas à s’emparer de son signe distinctif, un soleil, ainsi que du nom d’orviétan, de là des nombreuses contestations et procès au sujet de la propriété du produit. On peut notamment citer l’attaque conjointe de trois de ses détracteurs, François Fossa, Christophe Poloni et Gilles Barry qui furent finalement déboutés par le parlement de Paris (Archives nationales, 1656).

Conjointement à son activité d’empirique, Contugi possédait une troupe d’acteurs comiques et se représentait à Paris et en province (figure 13). Lui-même remplissait le rôle du Capitan Spaccamonte (« Tranche-Montagne » en français) et sa renommée paraît avoir surpassé celle de ses voisins du Pont-Neuf. On raconte que Molière prenait plaisir à écouter ses pièces et plus tard, il mit l’Orviétan (Contugi) en scène dans l’*Amour médecin*. En effet, il était alors fréquent à l’époque pour un opérateur d’être aussi acteur (Baron, 1997).

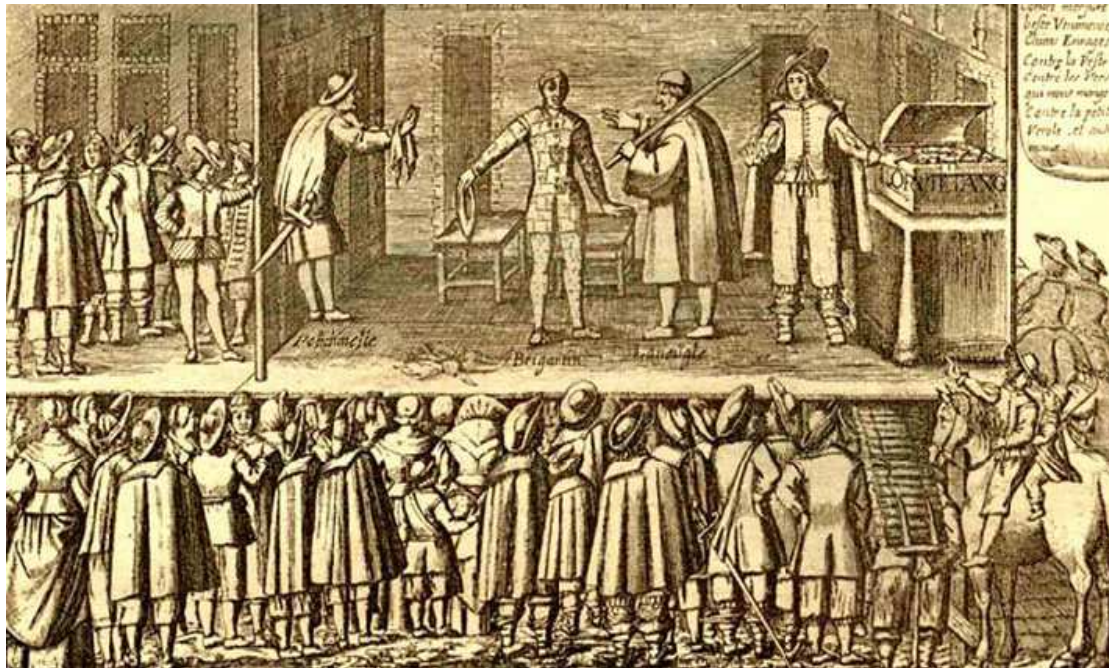


Figure 13 : Théâtre de l’Orviétan. D’après une estampe de la Bibliothèque nationale.

L’Orviétan (Contugi) se trouve sur scène en compagnie de l’Aveugle, de Brigantin et de Polichinelle, jouant une farce devant la foule amassée. A côté de lui se trouve un grand coffre rempli de boîtes d’orviétan prêtes à être vendues au public.

Contugi put faire vivre une nombreuse famille et, à sa mort en 1681, leur laissa même un héritage substantiel qui consistait notamment en des rentes et des propriétés situées à Issy et à Vaugirard, preuve que le commerce de l’orviétan était alors très lucratif. Ses enfants et petits-enfants héritèrent des lettres patentes et des privilèges de la vente de l’orviétan (voir l’arbre généalogique de la famille Contugi, figure 14).

Néanmoins, le Roi finit par surveiller davantage le débit de ce remède. Le 12 juillet 1700, ce dernier associa à Marie-Geneviève et à son frère Jean-Louis Contugi qui étaient les détenteurs de la composition et de vente de l’antidote, un inspecteur, son premier médecin Fagon (Archives nationales, 1700).

Néanmoins l’orviétan finit par sortir de la famille Contugi qui l’avait exploité pendant près de cent ans avec succès et profit. On ne sait pas les véritables raisons qui poussèrent les Contugi à en céder les droits. Certains pensent qu’ils furent dépassés par les responsabilités sans cesse grandissantes attachées à la surveillance et à la vente de ce remède.

Quoi qu’il en soit, Dionis le vendit à leur place.

CONTUGI (CHRISTOPHE)

Épouse { 1° CLARISSE VETRARIA,
2° ROBERTE RICHARD,

de laquelle quatorze enfants.

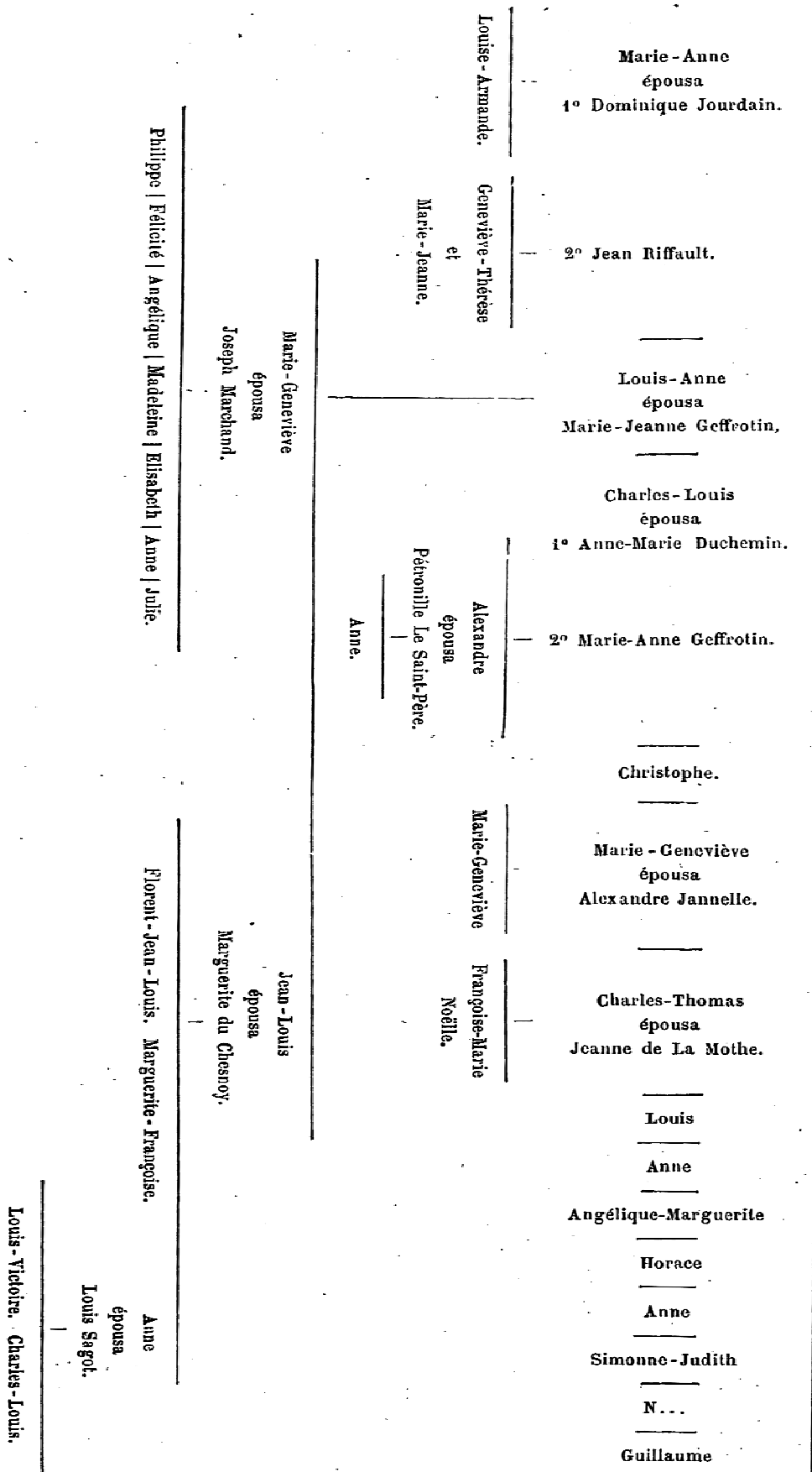


Figure 14 : Arbre généalogique des Contugi (d'après Le Paulmier, 1900).

2.1.2-Commerce de l'orviétan par Charles Dionis.

Charles Dionis est le petit-fils de Pierre Dionis, chirurgien de la Cour et professeur renommé d'anatomie et d'opérations.

Charles fut reçu docteur en Médecine de la faculté de Paris en 1738. En 1741, il reçut des sœurs Contugi, par privilège du Roi, la composition et le monopole de la vente de l'orviétan ainsi que le droit d'inspection de ceux qui le débitaient. De fait, il devint « sous-traitant » des Contugi en assurant le contrôle du commerce de cet antidote en échange de la rétribution d'une rente viagère annuelle de mille livres (Archives nationales, 1741).

Peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir, il traita avec des charlatans et s'associa même avec eux. C'est ainsi qu'il donna le droit, par acte notarié, à un opérateur nommé Portier, de vendre cet antidote en son nom et dans toute l'étendue du royaume.

En outre, il s'associa avec un autre charlatan appelé Agironi, célèbre pour ses remèdes antisiphilitiques sans mercure (Baron, 1997).

En 1772, il donna à Louis Lécuse le droit de débiter dans tout le royaume, pendant trois ans et en son nom l'orviétan, puis la même année, le fit inspecteur de ce remède (Archives nationales, 1772).

2.1.3-Louis Lécuse, acteur, chirurgien-dentiste et inspecteur de l'orviétan.

Louis Lécuse devint une figure célèbre en Lorraine car il fut le dentiste de Stanislas I^{er} Leszczyński, Duc de Lorraine et Roi déchu de Pologne.

Lécuse naquit en 1711 mais on ignore son lieu exact de naissance. Certains pensent qu'il serait originaire de la région de Bourges.

Sans formation particulière, il commença à exercer l'art dentaire vers 1732 puis devint acteur à l'Opéra-comique en 1737. Il excellait dans les rôles de comique et chantait merveilleusement bien selon les témoignages de l'époque. Il jouait aussi bien les rôles de médecin que de valets et avait beaucoup de succès.

Durant la guerre de Succession d'Autriche, il fut dentiste du Maréchal de Saxe et de ses armées de 1746 à la signature de la paix en 1748.

A partir de ce moment, il s'installa en Lorraine pour un temps, se rendant régulièrement à Lunéville et à Nancy. Précisons néanmoins que, s'il fut introduit auprès de la cour du Duc de Lorraine dès 1739, il ne devint le dentiste attitré de Stanislas qu'en 1749.

Lécluse resta à Lunéville jusqu'en décembre 1752. Il y écrivit en 1750 son premier traité de dentisterie : *Traité utile au public* (figure 15), qui parut à Nancy. Cet ouvrage, très court et assez peu documenté, tient plus de la brochure que du traité scientifique.

Rentré à Paris, il passa son diplôme d'expert pour les dents le 1^{er} janvier 1753 mais continua à jouer au théâtre et publia deux autres ouvrages de dentisterie en 1754 et en 1755. Vingt années plus tard, il fut nommé inspecteur de l'orviétan pour tout le royaume de 1772 à 1775. Il mourut en 1792 à l'âge de 81 ans (Baron, 2005).

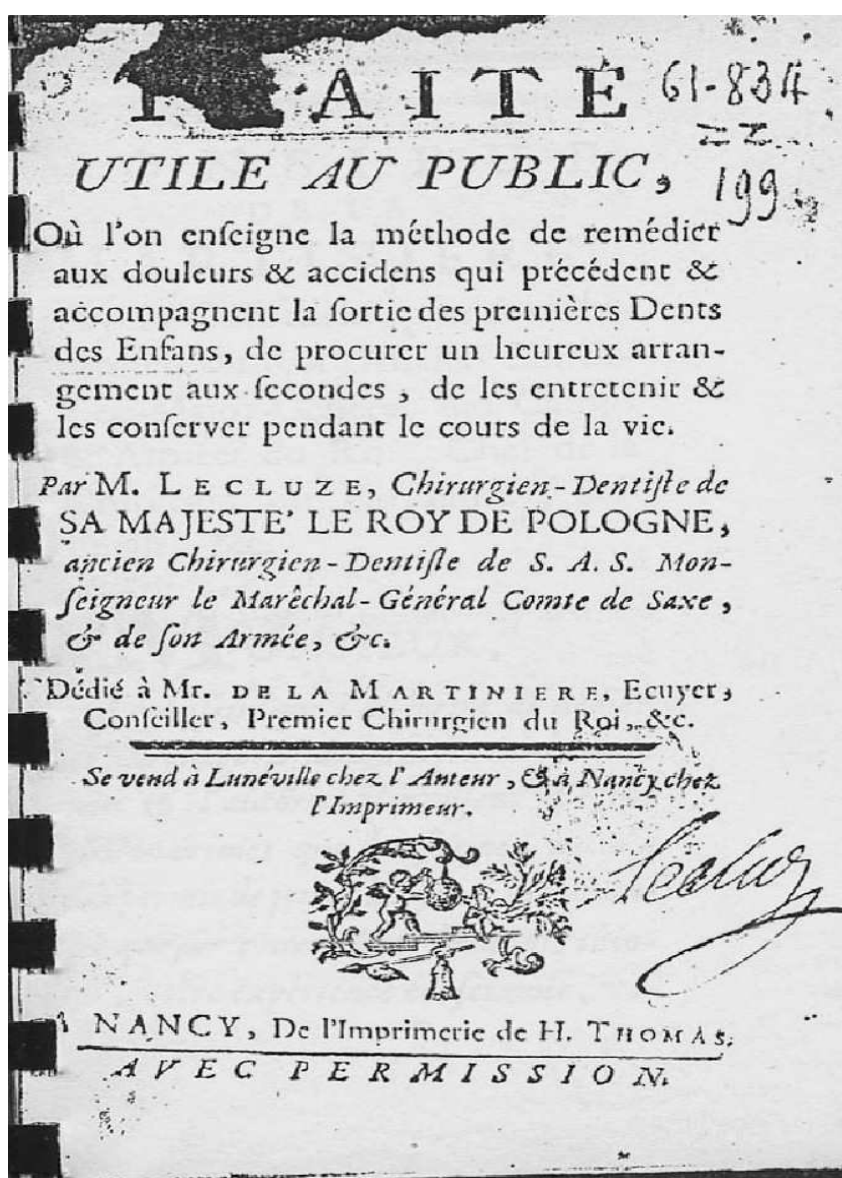


Figure 15 : *Traité utile au public* de Lécluse (1750).

2.1.4-Mort de Dionis et fin du commerce florissant de l'orviétan.

A la mort de Dionis en 1776, les Contugi durent faire poser des scellés pour recouvrer leurs arriérés de rente dus par ce dernier. C'est ainsi qu'après des années de procès, Marguerite-Françoise Contugi devint en 1785, la seule héritière des droits attachés à l'orviétan (notamment la composition, le débit et l'inspection de ce remède). Par la suite ce remède tomba en désuétude et fut utilisé de manière confidentielle (Baron, 1997).

Les raisons de ce déclin ne sont pas claires mais on peut néanmoins avancer plusieurs hypothèses.

Ainsi le contexte économique peu favorable qui précéda la Révolution n'aurait plus permis la réalisation de bénéfices aussi importants qu'autrefois.

De plus, on ne saurait sous-estimer l'influence néfaste qu'eut Dionis sur le débit de ce remède en permettant à des associés peu recommandables, la réalisation d'irrégularités et de contrefaçons.

Enfin, la préparation de l'orviétan demeurait complexe et faisait entrer un grand nombre de substances qui étaient déjà présentes dans la thériaque. On peut donc penser que par souci de simplification, cet antidote fut délaissé au profit de la thériaque.

Pour toutes ces raisons, l'orviétan aurait alors perdu sa popularité et aurait fini par être abandonné.

2.1.5-Aperçu de la profession des vendeurs d'orviétan en France.

Comme cela a pu être vu précédemment, il existait de nombreux vendeurs d'orviétan et ces derniers ne sauraient être tous cités et encore moins répertoriés.

Cependant, voici à titre d'exemple, la répartition en France sur une vingtaine d'années (22 juin 1762 au 17 septembre 1783) des brevets de vente en fonction des professions. Il paraît évident qu'il s'agit d'une partie seulement des brevets délivrés.

Pour cette période arbitraire on a donc 216 brevets distribués tel que le renseigne le tableau 1.

On peut constater que les dentistes représentaient 1/7ème de l'effectif et cela sans compter les opérateurs et les noms sans précision d'activité, qui pouvaient cacher des activités de dentistes. Si on élimine du décompte ces professions incertaines, les dentistes représentaient 32 des 124 brevets de vente d'orviétan soit un quart de ces brevets (Baron, 1997).

Rappelons qu'il y avait plusieurs sortes d'autorisations ou privilèges :

- Le privilège de la composition de l'orviétan.
- Le privilège de le débiter ou de le vendre.
- Le privilège d'inspecter les opérateurs, dentistes, chirurgiens, charlatans, marchands... toute personne susceptible de gagner de l'argent sans être munie d'une autorisation.

Sans précision de l'activité 59

Chirurgiens	45 dont	
	Chirurgiens	22
	Chirurgiens oculistes	11
	Ex Chirurgiens	2
	Chirurgiens Major	2
	Ex Chirurgien Major	1
	Chirurgien de Marine	1
	Ex Chirurgien de Marine	1
	Ex Chirurgien des Hôpitaux	1
	Chirurgien Herboriste	1
	Chirurgien et Chimiste	1
	Chirurgien Opérateur	1
	Opérateur Chirurgien	1
Opérateurs	36 dont	
	Opérateurs	33
	Opérateurs Botanistes	2
	Opérateur Botaniste Chimiste	1
Dentistes	32 dont	
	Dentistes	12
	Chirurgien Dentistes	10
	Opérateurs Dentistes	7
	Oculiste Dentiste	2
	Chirurgien Oculiste Dentiste	1
Botanistes et Chimistes	27 dont	
	Botanistes	16
	Chimistes	5
	Chimistes Botanistes	4
	Botanistes Chimistes	2
Médecins	10 dont	
	Médecins	4
	Docteurs en Médecine	2
	Médecin Opérateur	1
	Médecin Botaniste	1
	Médecin Chimiste Botaniste	1
	Ex Médecin	1
Oculistes	4	
Herboriste	1	
Sage-femme	1	

Tableau 1 : Nombre et activité des détenteurs d'un brevet de vente de l'orviétan en France de juin 1762 à septembre 1783.

2.2-Composition, préparation et effets de l'orviétan.

2.2.1-Composition et préparation de l'orviétan des empiriques.

2.2.1.1-Introduction.

L'orviétan consistait en un mélange de racines, de feuilles, de semences de plantes aromatiques et stimulantes, de terres argileuses, de trochisques ou de chair de vipère, le tout desséché et pulvérisé avec soin. On obtenait ainsi l'orviétan en poudre. On y ajoutait la thériaque et du miel fin, cuit et écumé. Certains y rajoutaient du vin de sorte que l'on obtenait de l'orviétan liquide.

La poudre délayée dans l'huile composait le baume d'orviétan. C'était en somme une association de thériaque et de substances entrant dans la préparation du mithridate et de diverses autres confections.

De nombreux opérateurs prétendaient ajouter à leur préparation des substances onéreuses comme l'or ou encore des pierres précieuses dans le but d'en augmenter l'efficacité. Cela semble peu probable compte tenu des tarifs auxquels étaient vendus ces remèdes, mais contribuait à en faire la publicité auprès d'un public crédule (Riollet, 1665).

2.2.1.2-Composition et origine du mithridate.

Le mithridate vient du nom du souverain du Royaume du Pont, Mithridate IV Eupator (132 av. JC - 63 av. JC) et contenait déjà 54 ingrédients.

Mithridate s'était en effet immunisé contre tous les poisons en absorbant quotidiennement une petite quantité de ce mélange.

On prétend que, voulant s'empoisonner lorsqu'il se sentit en danger imminent de tomber entre les mains de son ennemi Pompée et d'être mené prisonnier à Rome, Mithridate n'y réussit point, immunisé qu'il était par son remède qui anéantissait la force des poisons.

Néron qui s'était emparé de la bibliothèque de Mithridate chargea son médecin Andromaque de parfaire ce remède.

Quelques ingrédients supplémentaires y furent ajoutés au nombre desquels de la chair de vipère et c'est ainsi que naquit la très célèbre thériaque capable de juguler tous les maux.

(Keller-Didier, 2007).

2.2.1.3-Composition et origine de la thériaque.

La thériaque était un remède universel, qui pouvait tout guérir, et qui de ce fait reçut un accueil enthousiaste pendant 18 siècles. Fabriquée en de nombreux endroits, en secret ou en grande pompe, par des médecins, des pharmaciens, elle eut d'innombrables formules.

A Rome au I^{er} siècle, Andromaque l'Ancien, médecin de Néron, composa un nouvel électuaire qui comprenait une soixantaine de plantes et de la chair de vipère, laquelle passait pour protéger des morsures des bêtes venimeuses. Criton, médecin romain contemporain de Trajan, donna à cet électuaire le nom de thériaque, de thériakos signifiant en grec "bon contre les bêtes sauvages".

Galien, médecin de Marc-Aurèle qui tenait officine à Rome sur la voie sacrée, la décrit en détail telle que l'avait conçue Andromaque sans lui apporter de modifications. Elle contenait à cette époque 74 composants, dont quelques milligrammes d'opium. Une fois les substances soigneusement traitées et mélangées, on introduisait le tout dans un grand vase en argent ou en faïence (figure 16) laissant un espace vide pour permettre la fermentation. On préconisait de ne l'utiliser que 5 à 7 ans après sa fabrication pour en ressentir les bienfaits (Flahaut, 1994).



Figure 16 : Vase en faïence contenant la thériaque (milieu du 18^{ème} siècle, France).

Pour indication voici la composition de la thériaque de Charas (figure 17) tirée de son ouvrage *Pharmacopée Royale Galénique et Chymique* (1704) :

Prenez des trochisques de scille, une demi-livre.

Des trochisques de vipères et d'hedicroï, du poivre long et de l'opium, de chacun trois onces.

De l'iris de Florence, des roses rouges, du suc de réglisse, de la semence de bunias, du scordium, de l'opobalsame, ou en son lieu de la noix de muscade, de la cannelle et de l'agaric, de chacun une once et demi.

Du spicanard, du dictame de Crète, des racines de quintefeuille, de gingembre, de costus, de rapontic, du marrube blanc, du stoechas arabe, du jonc odorant, de la semence de persil de Macédoine, du calamant de montagne, de la casse odorante, du safran, du poivre blanc et noir, de la myrrhe, des troglotides, de l'oliban, de la térébenthine de Chio, de chacun six dragmes.

De l'amome en grappe, des racines de gentiane, d'acorus vrai, de meu athamantique, de valériane, de nard celtique, du chamoepitis, des sommités d'hypericon, des semences d'ammi, de thlaspi, d'anis, de fenouil, de seseli de Marseille, de petite cardamome, de la feuille indienne, du chamoedris, de carpobalsame, du vrai acacia, de la gomme arabe, du storax calamite, de la terre lemnienne, du calcitis vrai, et du sagapenum, de chacun demi once.

De la racine de petite aristoloche, des sommités de petite centaurée, de la semence de daucus de Crète, de l'opopanax, du galbanum pur, du bitume de Judée, et du castoréum, de chacun deux dragmes.

Du meilleur miel cuit et écumé, quatorze livres et demie.

De très bon vin autant que nécessaire.

Faites-en l'antidote selon l'art.

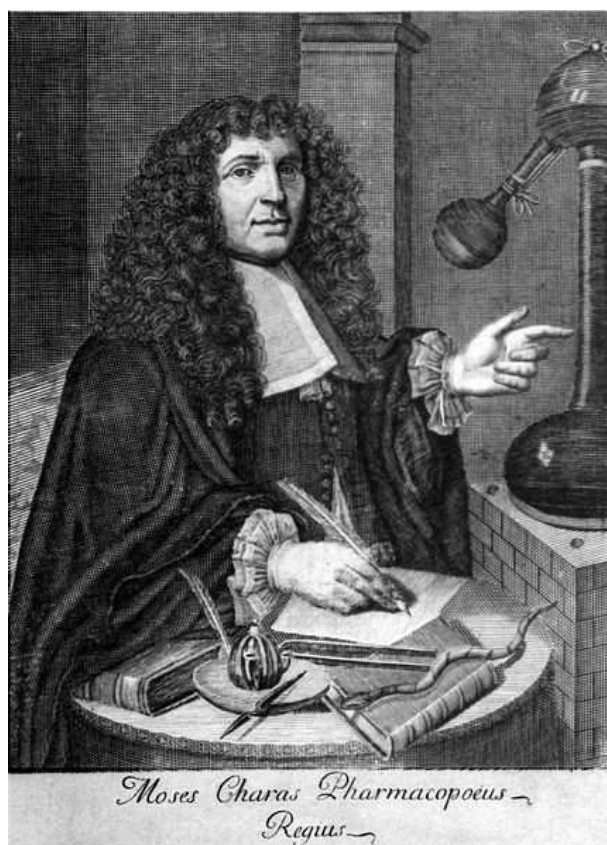


Figure 17 : Moyse Charas (1619-1698) à l'écriture de son ouvrage, Pharmacopée Royale Galénique et Chimique. (Gravure de L'Anglois d'après Pottier, 1667. Collection particulière).

2.2.1.4-Composition et préparation de l'orviétan de Descombes.

Cet empirique, on l'a vu, connut un certain succès. Aussi, à la différence des Contugi, la composition et la préparation de son orviétan ont pu nous être rapportées grâce à Riollet (1665). Nous donnons sa « recette » à titre d'exemple.

Pour réaliser son orviétan, Descombes prenait deux parties égales de mithridate et de thériaque. Il y ajoutait dans des proportions moindres que les ingrédients précédents mais toujours en parties égales, de la poudre d'angélique et de contra-yerva. Puis il y adjoignait de la semence de perle en poudre, liant l'ensemble de son mélange à l'aide d'un sirop cordial chauffé sur un feu léger.

Enfin, il mêlait à la préparation ainsi obtenue des essences de fenouil, d'anis et de romarin.

2.2.2-Composition et préparation des orviétans des pharmaciens.

Les apothicaires, séduits par le succès des charlatans, ne tardèrent pas à imiter l'orviétan qui prit bientôt place dans les pharmacopées. La première connue est celle publiée par Schroeder (figure 18) en 1661 sous le nom de *Pharmacopoeia Medico-chymica*. Ce pharmacien et chimiste allemand devint célèbre car il fut le premier à considérer l'arsenic comme un élément et à mettre au point une méthode pour sa préparation.



Figure 18 : Portrait de Johann Schroeder (1600-1664).
(Gravure anonyme, 1641. Musée des Thermes de Bad Salzulfen).

La pharmacopée de Lyon en 1674 (*Pharmacopaea Lugdunensis reformata*), en donne la composition et la préparation suivante :

Prenez 1° des racines de Scorzonere, de Carline, d'Impératoire, d'Angélique, de Bistorte, d'Aristoloché, de Contrayerva, de Dictame blanc, de Galéga, de Gentiane, de Costus, du vrai Acorus, de semences de Persil de Macédoine, des feuilles de Sauges, de Romarin, de Galéga, de Chardon-béni, de Dictame de Crête, de baies de Lauriers et de Genièvre, de chacun une once : 2° De Cannelle, de Girofle et de Macis, de chacun demie once : 3° Des troncs, foies et cœurs de Vipères desséchés et de la vieille Thériaque, de chacun quatre onces : 4° Huit livres de bon Miel écumé, et composer votre Antidote de tous ces ingrédients selon les règles de la Pharmacie

Les pharmaciens et chimistes Charas, Lémery et Baumé indiquent au siècle suivant des formules analogue

2.2.3-Les différents ingrédients entrant dans la composition de l'orviétan et leurs utilisations dans les pharmacopées de l'époque.

Les données utilisées pour faire ce catalogue proviennent de l'ouvrage de Lémery et Morelot (1807). Cette édition est d'une époque postérieure à la période qui nous intéresse. Cependant, elle reprend les précédents travaux de Lémery et les augmente par ceux de Morelot.

Ainsi, nous donnerons tout d'abord les définitions des termes utilisés. Puis nous exposerons les différents ingrédients et leur utilisation de l'époque en les classant dans trois catégories distinctes : les produits d'origine végétale, les produits d'origine animale et les substances d'origine minérale.

2.2.3.1-Définitions des différents termes utilisés.

Alexitère ou alexipharmaque :

Se dit d'une substance qui prévient l'effet des poisons et des venins.

Antiseptique :

Se dit d'une substance qui détruit les microbes et évite l'infection.

Apéritif :

Se dit d'une substance qui provoque l'appétit.

Aromatique ou aromatisant :

Se dit d'une substance qui sert à parfumer.

Astringent :

Se dit d'une substance qui raffermi la peau et les muqueuses.

Anthelminthique :

Se dit d'une substance qui détruit les vers (vermifuge).

Carminatif :

Se dit d'une substance qui facilite l'expulsion des gaz intestinaux.

Cordial :

Se dit d'une substance qui a une action stimulante.

Détersif :

Se dit d'une substance qui nettoie en dissolvant.

Diurétique :

Se dit d'une substance qui augmente la production d'urine.

Emménagogue :

Se dit d'une substance qui facilite les flux menstruels.

Fébrifuge :

Se dit d'une substance qui fait tomber la fièvre.

Nerval :

Se dit d'une substance qui soigne les troubles nerveux.

Stomachique :

Se dit d'une substance qui facilite la digestion.

Sudorifique :

Se dit d'une substance qui provoque la transpiration.

Résolutif :

Se dit d'une substance qui réduit l'inflammation.

2.2.3.2- Les produits d'origine végétale.

L'acacia (*Acacia vera*, *Acacia oegyptiaca*) :

Le fruit de cet arbre est une gousse dont on écrase les semences pour en faire une poudre qui, mélangée à l'eau, donne un suc.

Il a une action astringente.

L'acorus vrai (*Acorus verus*) :

La racine de cette plante est prise en infusion.

Elle a une puissante action stomachique.

L'agaric (*Algaricus albus*) :

C'est un champignon dont on se sert intérieurement pour faire mourir les sangsues et exciter la transpiration des phtisiques et, extérieurement, pour arrêter les hémorragies et sécher les ulcères.

L'ammi (*Sison ammi L.*) :

Cette plante produit de petites semences qui seront utilisées pulvérisées.

La poudre ainsi obtenue est alexipharmaque, diurétique, sudorifique et carminative.

L'amome en grappe (*Amomum racemosum*) :

Cette plante possède, comme son nom l'indique, des fruits composés de grains disposés en grappe.

Les grains enlevés de leur coque ont une puissante action stomachique, carminative et emménagogue.

L'anis (*Apium anisum*) :

La semence de cette plante a des propriétés stimulantes, carminatives, résolutes.

Elle est aussi propre à faire venir le lait aux nourrices.

L'angélique (*angelica archangélica*) :

Sa racine est très aromatique et fournit de l'huile essentielle.

En infusion aqueuse, c'est un excellent tonique.

En infusion dans le vin, c'est un stomachique puissant.

L'aristoloche (*aristolochia clematitidis*) :

Elle se prend en poudre mêlée à un excipient ou préparée en décoction.

Associée à du vin, c'est un emménagogue et un tonique.

On l'emploie comme antiseptique pour les ulcères et comme cicatrisant et desséchant pour les plaies.

La bistorte (*Polygonum bistorta colubrina serpentaria*) :

La racine de cette plante est tonique et astringente : on s'en sert en poudre, en infusion et en décoction dans les fièvres intermittentes, les écoulements blancs et les dévoiements (diarrhées et vomissements).

Le bunia ou navet sauvage (*Bunias silvestris*) :

La semence de cette plante réduite en poudre a des vertus apéritives, stimulantes et antiscorbutiques. On en fait usage dans les maladies lymphatiques, la jaunisse ou encore en cas d'atonie des viscères.

Le calament de montagne ou herbe aux chats (*calamintha montana*) :

Cette plante est emménagogue et stimulante.

On l'utilise contre la piqûre de scorpion.

La cannelle (*Laurus cinnamomum*) :

L'écorce de cet arbre a des vertus stomachiques, cordiales et carminatives.

Elle accélère la digestion. Son utilisation en pharmacie est multiple.

Le chamoedris ou marum de cortusus (*Marum cortusi*) :

Cette plante est utilisée pulvérisée ou bien en infusion vineuse ou aqueuse pour traiter les spasmes, la cachexie, l'hystérie, l'asthme et la stupeur.

Le chardon bénil (*Sive carduus benedictus*) :

La racine de cette plante donne, une fois préparée, un suc.

Il a des propriétés sudorifiques et anthelminthiques : on l'emploie dans les fièvres intermittentes. On l'utilise aussi dans la jaunisse et en cas d'obstruction des viscères.

Extérieurement, on l'applique sur l'ulcère chancreux et putride.

La petite cardamome (*Cardamomum minus*) :

Il s'agit du fruit d'une plante mal connue dont les graines ont une puissante action stomachique.

La carline (*Carlina acaulis minore purpureo glabro*) :

On fait un usage de cette racine pour ses propriétés stomachiques, sudorifiques, apéritives et carminatives.

Le carpobalsame (*Balsamum de meca*) :

Il s'agit du fruit du baumier de la Mecque.

C'est le baume ou résine de cet arbre qui a surtout une utilisation pour soigner la phtisie, les maladies lymphatiques, les tâches de la peau et les écoulements blancs.

La casse odorante ou puante (*Sena occidentalis*) :

Il s'agit du fruit d'un arbre appelé caneficier.

Les semences contenues dans ce fruit, lorsqu'elles sont infusées dans du vinaigre, sont bonnes pour guérir la grattelle (c'est à dire la gale).

La petite centaurée (*Centaureum minus*) :

On se sert de ses fleurs et de ses sommités: elles sont stomachiques, antiseptiques et anthelminthiques.

La contrayerva ou racine de charcis (*Floribus quadangulis*) :

La racine de cette plante a des propriétés astringentes, antiseptiques, sudorifiques, stomachiques et stimulantes : on en fait usage dans les fièvres, l'exanthème et la dysenterie.

Le costus d'Arabie (*Costus arabicus*) :

Il s'agit de la racine d'un arbrisseau ressemblant beaucoup au sureau.

Elle est stimulante, carminative et emménagogue.

Le daucus de Crète (*Daucus creticus*) :

Les semences de cette plante ont des vertus stimulantes, apéritives et carminatives.

Le dictame de Crète ou origan (*Origanum dictamnus*) :

Il s'agit de la feuille d'une plante semblable à l'origan.

Ses feuilles ont des propriétés stimulantes, emménagogues et résolutives.

On l'utilise aussi en cas d'odontalgie.

Le fenouil (*Anethum fœniculum*) :

Les semences de cette plante utilisées pulvérisées ou en infusion ont une action carminative et résolutive. Elles rappellent le lait des nourrices et sont efficaces contre la colique des enfants.

La feuille indienne ou feuille de gérofle (feuilles du *Laurus cassia*) :

Les feuilles de cette plante ont des propriétés stimulantes.

Le galbanum (*Serula galbanisera*) :

Gomme-résine qui découle de l'incision de la racine d'une plante appelée *Serula galbanisera*.

C'est un stimulant, un antispasmodique, un emménagogue, un expectorant et un résolutif.

On s'en sert intérieurement pour l'asthme, l'hystérie et l'asthénie.

On l'emploie extérieurement pour résoudre et amollir les tumeurs.

La galéga ou sainfoin d'Espagne (*Semine clypaeto aspero major*) :

Les feuilles de cette plante sont utilisées en infusion : elles ont des propriétés détersives, apéritives et vulnéraires.

La gomme arabique (*d'Acacia vera, Acacia oegyptiaca*) :

Il s'agit de l'excrétion mucilagineuse qui découle par incision de l'écorce de l'acacia.

C'est un excellent pectoral : on s'en sert dans les boissons de dévoitement, dans les maladies d'épuisement, pour donner de la consistance au sang et à la lymphe.

La gentiane (*Gentiana lutea*) :

On utilise la racine de cette plante pour ses vertus stomachiques, fébrifuges et antiseptiques.

On la mâche pour traiter la carie des dents.

Le gingembre (*Amomum zingiber*) :

La racine de cette plante a des propriétés stomachiques puissantes.

L'hédicroi :

Il s'agit d'une préparation dans laquelle on retrouve des ingrédients déjà présents dans la thériaque. Elle est conditionnée sous forme de trochisques, c'est-à-dire de tablettes ou de pastilles.

L'hypéricon ou millepertuis (*hypericum perforatum*) :

On emploie ses sommités fleuries pour leurs vertus vulnéraires, détersives et résolutes.

En infusion, elles permettent de soigner la phtisie pulmonaire, le crachement de sang, le pissement de sang et les vers.

L'iris de Florence (*Iris alba florentina*) :

La racine de cette plante a des vertus apéritives.

Le jonc odorant (*Juncus odoratus*) :

Les fleurs de cette plante ont des propriétés vulnéraires et stimulantes.

On s'en sert dans les obstructions.

Le laurier (*Laurus vulgaris*) :

Les feuilles de cette plante sont utilisées pour leurs vertus stimulantes, stomachiques, carminatives et résolutes.

La meu ou meum athamantique (*Meum foliis anethi fœniculum*) :

La racine de cette plante est utilisée pour ses propriétés apéritives, anthelminthiques ainsi que pour le traitement de l'asthme.

Le marrube blanc (*Marrubium albiium vulgare*) :

La racine de cette plante est utilisée en infusion pour ses vertus emménagogues et anthelminthiques.

On s'en sert dans l'asthme piteux, la jaunisse et les pâles couleurs.

La myrrhe (*Myrrha*) :

Il s'agit d'une substance résineuse qui découle de l'incision d'un arbre épineux qui n'est pas bien connu.

Elle est propre pour soigner l'asthme, exciter les règles et lever les obstructions de la matrice.

Le nard celtique ou asaret (*Asarum europæum*) :

La racine de cette plante pulvérisée en poudre a des propriétés émétiques, purgatoires et emménagogues.

La noix de muscade (*Nux myristica aromatia*) :

Il s'agit du fruit du muscadier dont on tire une huile qui entre dans une infinité de préparations.

Elle a des propriétés stimulantes, stomachiques et carminatives.

L'oliban ou encens (*Juniperus thurifera*) :

Il s'agit d'une résine sèche issue d'un petit arbre.

On s'en sert pour calmer la douleur des dents et on en fait des fumigations pour les rhumatismes.

L'opium (*Papaver somniferum*) :

Il s'agit d'un suc gomme-résineux issu de l'incision des têtes de pavot.

Il entre dans une très grande quantité de préparations.

Il a des propriétés narcotiques, sudorifiques et stupéfiantes. A plus grande dose, il devient stimulant.

L'opobalsame (issu de *Balsamum de meca*) :

Il s'agit de la résine ou baume issue de l'arbre appelé baumier (en l'occurrence de la Mecque).

Il a une utilisation pour soigner la phtisie, les maladies lymphatiques, les tâches de la peau et les écoulements blancs.

L'opopanax (*Pastinaca opopanax*) :

Il s'agit d'un suc résineux provenant de l'incision de la racine d'une plante, semblable au panais.

Son action est purgative, emménagogue et carminative.

On s'en sert dans la toux, l'asthme et la pituite.

Le persil de Macédoine (*Petroselinum macedonicum*) :

La semence de cette plante a des propriétés apéritives et carminatives.

On en fait usage dans les maladies syphilitiques.

Le poivre blanc et noir (*Piper nigrum*) :

Il s'agit du fruit d'une petite plante sarmenteuse.

La couleur du grain est due à l'enveloppe noire qui le recouvre : en l'enlevant, on obtient le poivre blanc.

C'est un puissant stomachique, un irritant et un stimulant. Il est utilisé pour le traitement des maladies pédiculaires.

Le poivre long (*Piper longum orientale*) :

Il s'agit du fruit desséché avant sa maturité d'une plante basse et rampante.

Il a des vertus stomachiques, sudorifiques et stimulantes.

Le quintefeuille (*Quinque folium majus repens*) :

La racine de cette plante est préparée pour en enlever l'écorce.

Celle-ci sera employée en décoction dans les diarrhées et sur la fin des dysenteries.

Le rapontic (*Rheum rhaponticum*) :

La racine de cette plante a des propriétés astringentes.

La réglisse (*Glycyrrhiza glabra*) :

La racine de cette plante est par décoction et évaporation à l'origine du suc de réglisse.

Ce dernier est un excellent pectoral et est aussi utilisé comme adoucissant.

Le romarin (*Romarinus officinalis*) :

On utilise ses feuilles en infusion dans de l'eau, du vinaigre, du vin ou de l'alcool.

Il est stimulant, nerval, antispasmodique, emménagogue, stomachique et extérieurement, résolutif.

La rose rouge (*Rosa centifolia*) :

Il s'agit de la fleur du rosier.

En infusion, elle a des vertus purgatives et astringentes.

Le safran (*Crocus verus sativus autumnalis*) :

Il s'agit du stigmate d'une plante bulbeuse appelées safran.

Il est carminatif, alexitère, emménagogue et cordial. On s'en sert en poudre pour les maladies des yeux et à la suite de la petite vérole.

Le sagapenum ou gomme séraphique (*Gummi sagapenum*) :

Il s'agit d'une gomme résine qui découle de l'incision de la racine d'une plante férulacée dont le nom est inconnu.

Elle est stimulante, nervale, antispasmodique, emménagogue et résolutive.

Elle sert dans le traitement de l'hystérie et des tumeurs froides.

La sauge (*Salvia officinalis*) :

On utilise ses feuilles en infusion théiforme :

Elle est stimulante, nervale, stomachique, emménagogue et extérieurement résolutive.

L'oignon de scille (*scilla radice alba*) :

Il s'agit du bulbe de la plante que l'on va préparer et dessécher.

On en fera ensuite des sirops, des trochisques ou un vin médicinal.

Il est estimé pour l'hydropisie et constitue un puissant diurétique.

Le scordium ou germandrée d'eau (*Chamædris palustris canescens*) :

Cette plante a des vertus antiseptiques, sudorifiques et stomachiques.

On s'en sert extérieurement en infusion, dans du vin ou du vinaigre, dans le cas d'ecchymoses, de gangrènes ou d'ulcères.

La scorsonère ou céleri d'Espagne (*Scorzonera hispanica*) :

La racine de cette plante a des propriétés stimulantes, sudorifiques et diurétiques.

On en fait des décoctions pour soigner la variole.

Le spicanard ou nard indien (*Nardus indica*) :

Il s'agit de la racine d'une plante, semblable au mélilot.

Il a des vertus alexitères, néphrétiques et hystériques.

Le seseli de Marseille ou fenouil tortu (*Seseli massiliense folio*) :

Les semences de cette plante ont des vertus céphaliques, apéritives et alexipharmiques.

La stoechas arabe ou lavande papillon (*stoechas arabica*) :

Les fleurs de cette plante sont utilisées pour leurs propriétés stimulantes, nerveuses et résolutive.

Le storax ou styrax calamite (*Liquidambar styraci flora foliis palmato angulatis*) :

Il s'agit d'un baume découlant de l'incision d'un arbre appelé liquidambar.

C'est un stimulant, un stomachique, un pectoral et un vulnéraire.

La térébenthine de Chio :

Résine liquide qui provient du térébinthe.

Elle a une action vulnéraire.

Le thlaspi (*thlaspi arvense vulgarius*) :

Les semences de cette plante constituent un excellent antiscorbutique.

2.2.3.3- Les substances d'origine animale.

Le castoreum (*substantia unguinosa folliculi excretorii juxtâ anum*) :

Il s'agit d'une substance résineuse produite par le castor au niveau de deux vésicules situées dans la région inguinale.

On l'emploie en teinture ou en poudre pour le traitement de l'épilepsie et du tétanos.

La vipère (*vipera*) :

Cet animal a un usage en pharmacie sous la forme de poudre, de trochisques (tablettes ou pastilles) ou en gelée.

On l'utilise en tant qu'antidote lors des empoisonnements.

Son venin est aussi utile pour dissoudre les bouchons des oreilles.

2.2.3.4 -Les substances d'origine minérale.

Elles servent d'excipients à l'électuaire de l'orviétan et lui donnent sa consistance.

Le bitume de Judée ou asphalte :

Matière bitumeuse et odorante qui surnage de l'eau et dont l'origine est encore discutée.

La calcitis ou calcite ou chaux carbonaté :

Il s'agit d'un minéral contenant de la chaux et qu'on exploite dans des mines. Son origine est encore discutée.

La terre lemnienne ou terre sigillé (*Terra sigillata*) :

Terre venant de l'île de Lemnos. Elle est de nature argileuse et hautement absorbante.

Alors qu'il entraient soixante-quatre substances dans la thériaque d'Andromaque, soixante-douze dans celle de l'ancien Codex et quarante-six dans le mithridate, l'orviétan de Schroeder en contenait seize (Schroeder, 1665).

Baumé en admettait cinquante-quatre qu'il réduisit à vingt six dans l'*Orvietanum proestantis* ou orviétan sublime (Baumé, 1762).

Les pharmacopées de Lyon et de Charas furent les premières à mentionner l'addition de la vipère. Il est vrai que cette dernière faisait déjà partie de la thériaque.

Quant à certains auteurs allemands, ils semblaient préférer à l'orviétan l'emploi de la seule vipère (van Helmont, 1644).

L'orviétan prit une telle faveur en pharmacie que pour le distinguer de celui des charlatans, les maîtres apothicaires finirent par le préparer avec solennité en présence des magistrats et de membres éminents de la faculté de Médecine. L'orviétan finit néanmoins par tomber dans l'anonymat puisque en 1818, il disparut du Codex (Baron, 1997).

2.2.4-Effets et indications de l'orviétan.

On retrouve une multitude d'applications à ce remède qui était sensé tout soigner, sans pour autant en connaître des effets spécifiques ou une réelle efficacité.

Il s'agissait avant tout pour les empiriques et les charlatans d'un antidote efficace contre tous les types de poisons et morsures de bêtes venimeuses.

Pour Lémery, en revanche, il n'agirait que contre certains poisons et venins d'animaux. Il était même déconseillé lors de l'empoisonnement à l'arsenic et à ses dérivés (Lémery, 1757).

L'orviétan pouvait être utilisé contre les maladies infectieuses notamment la peste, la syphilis ou encore la variole.

On le recommandait encore pour soigner les troubles digestifs comme les « coliques venteuses » ou les diarrhées.

Il aurait une utilité contre les « maladies froides du cerveau », c'est à dire les troubles psychiatriques comme la mélancolie.

Au demeurant, les auteurs précédents s'accordaient sur les vertus assez semblables de l'orviétan et de la thériaque contre les fièvres et les maladies contagieuses ainsi que certains empoisonnements.

En outre, Lémery (1757) évoque l'effet calmant de ces deux drogues sur la toux « invétérée ».

La prise de l'orviétan variait d'une scrupule (1.30g) à deux drachmes (60 g) (Charas, 1704).

Précisons que l'orviétan n'était pas destiné à un usage dentaire spécifique et que son utilisation dans ce domaine semblait très restreinte.

Ainsi, Hémarde (1582) le recommandait associé à du vin pour prévenir la stomatite mercurielle (celle-ci était due à l'ingestion de mercure alors utilisé dans le traitement de la syphilis ou bien présent dans les cosmétiques de l'époque) ou encore pour traiter l'halitose.

En définitive, les sources disponibles sont assez restreintes et renseignent très peu sur l'utilisation exacte que l'on pouvait faire de cet électuaire.

On peut néanmoins s'attarder sur les divers composants de ce remède, en l'occurrence les plantes, et voir leur utilité dans la médecine dentaire actuelle.

3. Comparaison et mise en perspective actuelle des plantes contenues dans l'orviétan.

On retrouve dans l'orviétan un certain nombre de plantes pouvant avoir une utilité dans la pratique dentaire moderne.

Ces dernières peuvent se présenter sous la forme de spécialités, issues des transformations de l'industrie pharmaceutique, mais aussi telles quelles pour servir à des préparations.

C'est pourquoi nous allons décrire dans un premier temps les utilisations et les indications des plantes employées dans le cadre de la phytothérapie.

Puis, nous verrons dans un second chapitre les plantes à l'origine des spécialités qui sont en usage dans la pratique dentaire actuelle.

3.1-Utilisation et indication des différentes plantes présentes dans l'orviétan pouvant servir actuellement aux traitements des affections bucco-dentaires.

Nous avons répertorié 8 plantes pouvant avoir un usage intéressant pour le traitement des odontalgies ou des affections des muqueuses buccales (aphtes, stomatites, érosions, parodontopathies) dans le cadre de la phytothérapie.

Pour leur description, nous nous servirons de l'ouvrage de Lamendin intitulé *Soignez votre bouche par les plantes* (2007).

L'angélique :

Son essence entre dans la composition de l'élixir odontalgique du Dr. Valnet.

On peut utiliser sa racine en tisane seule ou en extraits secs, associée à de l'ananas pour le traitement des gingivites. C'est aussi un excellent antiscorbutique.

L'angélique est inscrite dans la liste des tisanes de la Pharmacopée française (X^{ème} édition).

La bistorte :

On l'utilise en décoction pour soigner par attouchements les érosions buccales (100 g de rhizome séché par litre d'eau) et les aphtes (50 g de rhizome par litre d'eau). Son utilisation est courante contre les gingivites et les stomatites.

Le calament :

On utilise ses rhizomes en masticatoire ou pour raffermir les gencives et prévenir la parodontite.

Le calament est inscrit à la Pharmacopée française (X^{ème} édition).

La cardamome :

Ses graines utilisées en masticatoire, augmentent le flux salivaire et permettent de lutter contre l'halitose.

Le dictame de Crète ou origan :

Il est réputé comme antalgique et antiseptique.

On s'en sert dans une alcoolature (macération de plante dans de l'alcool) associé à du romarin et du thym (20g de chaque pour un litre d'alcool à 90°) pour calmer l'odontalgie.

Son suc frais, utilisé en attouchements, est conseillé pour soigner les stomatites.

L'origan est inscrit dans la liste des tisanes de la Pharmacopée française (X^{ème} édition).

Le fenouil :

Son huile essentielle, associée à celles de géranium et de sarriette, est recommandée en attouchements pour le traitement des aphtes.

C'est aussi un excellent antiscorbutique.

Le fenouil est inscrit à la Pharmacopée française (X^{ème} édition).

La gentiane :

Sa racine prise en masticatoire augmente le flux salivaire.

C'est aussi un antiscorbutique réputé.

La gentiane est inscrite dans la liste des tisanes de la Pharmacopée française (X^{ème} édition).

Le laurier rose :

Son huile essentielle a une action antalgique et bactéricide et est employée pour soigner les parodontopathies.

3.2-Les spécialités à usage dentaire issues des plantes présentes dans l'orviétan.

On retrouve 9 autres plantes entrant dans la composition de l'orviétan, à l'origine de spécialités employées couramment au fauteuil par le praticien ou en ambulatoire par le patient.

Nous allons dans un premier temps introduire les définitions des termes utilisés.

Puis nous procéderons à la monographie de chacune de ces plantes en les classant d'après leurs propriétés respectives.

Les définitions et les monographies qui suivent s'appuient sur les ouvrages de Paris et Moyses (1971, 1976 et 1981). Les indications des spécialités citées à la fin des monographies proviennent du *Dictionnaire Vidal* (2009).

3.2.1- Définitions.

Les plantes antiseptiques :

Elles préviennent le développement d'agents infectieux présents dans le milieu buccal, dans la plaque dentaire et dans le tartre.

Les plantes antalgiques et anesthésiantes :

Elles calment les diverses douleurs siégeant dans la cavité buccale.

Les plantes anti-inflammatoires :

Si on considère l'inflammation au sens de la pharmacologie moderne, on devrait intervenir sur les chaînes métaboliques inhibant la prostaglandine synthétase génératrice de PGE2.

Néanmoins, des plantes comme la réglisse, ont une puissante action anti-inflammatoire grâce à l'acide glycyrrhétic qui possède une action voisine de la cortisone.

Les plantes astringentes :

Il s'agit de plantes dont l'action raffermi la peau et les muqueuses, colmatent les petites blessures, tannent légèrement et contractent les vaisseaux.

Les plantes aromatisantes :

Les huiles essentielles que l'on tire de ces végétaux servent à parfumer les diverses formes galéniques utilisées pour l'hygiène bucco-dentaire ou l'art dentaire.

3.2.2- Les plantes antiseptiques.

3.2.2.1-Le Giroflier (*Eugenia caryophyllata* THUNP.).

Localisation :

Originaire des îles Moluques, il a été introduit à Madagascar, au Zanzibar, aux îles de la Réunion et à Sumatra.

Description (figure 19) :

- Arbre de 12 à 15 mètres.
- Feuilles persistantes opposées ovales coriaces.
- Fleurs disposées à l'extrémité des rameaux en petites cymes.
- Fruits « antofles » ou « mères de girofle », baies allongées.
- Le calice est tubulaire, la corolle est repliée en bâton sphérique (tête de clou).

Drogue :

Bouton floral du giroflier.

Principes actifs :

L'huile essentielle est constituée de 85% d'eugénol.

Utilisations :

En pharmacie, l'essence de girofle est douée de propriétés bactéricides et fongicides.

En odontologie, elle est utilisée comme analgésique et sert à sédaté la pulpe.

- Essence de girofle : caustique et analgésique dans les pulpites
- Eugénol :
 - Obturation provisoire antiseptique analgésique des pulpites.
 - Constituant des pâtes d'amputation pulpaire et d'obturation canalaire
 - Ciment oxyde de zinc-eugénol (eugénate de zinc).

Les formes commerciales et leurs indications :

- Sous forme d'huile essentielle :
 - Bain de bouche :
 - * EAU DE BOTOT® : délaissée pendant un certain temps, cette solution revient au goût du jour. Il s'agit plus d'un produit d'hygiène que d'un médicament. On l'utilise en complément du brossage.

 - * HEXTRIL® : solution antiseptique indiquée dans le traitement d'appoint des affections buccales (gingivites, parodontites et stomatite) ou en post-opératoire à la suite d'une chirurgie buccale.

 - Médecine dentaire:
 - *ALVOGYL® : pâte à usage local indiquée pour le traitement adjuvant des alvéolites.

- Eugénol :
 - Bain de bouche :
 - *ALODONT® : solution antiseptique et antalgique indiquée dans le traitement d'appoint des affections buccales ou en post-opératoire à la suite d'une chirurgie buccale.

 - Dentifrice :
 - *ARTHRODONT® : pâte gingivale utilisée pour le traitement de l'inflammation des gencives ou des blessures occasionnées par le port des appareils dentaires.

 - *FLUOCARIL® : pâte ou gel dentifrice indiqué dans le traitement préventif des caries dentaires.

 - Médecine dentaire :
 - *PULPERYL® : Solution à usage local indiquée pour la sédation des pulpites et des desmodontites d'origine canalaire.



Figure 19 : Giroflier. Plante avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medizinal Pflanzen*, 1897).

3.2.2.2-La Saugue officinale (*Salvia officinalis* L.).

Localisation :

Région méditerranéenne.

Description (figure 20) :

- Sous-arbrisseau touffu de 0.50 à 0.80 m très ramifié, à tige quadrangulaire velue.
- Les feuilles sont pétiolées à la base, sessiles et plus petites au sommet couvertes de poils blancs laineux.
- Fleurs grandes avec une longue corolle d'un bleu violacé et deux demi-étamines.

Drogue :

La feuille.

Principes actifs :

L'huile essentielle est de composition variable suivant l'époque de la récolte et suivant les sous-espèces. Elle renferme de la thuyone et de la salvine qui possèdent une vertu bactéricide.

Utilisations :

Outre ses propriétés antiseptiques, il est à signaler que les bains de bouche chauds et fréquents à base de sauge seraient efficaces dans le traitement de l'angine.

Les formes commerciales et leurs indications :

VADEMECUM® : pâte dentifrice indiquée pour le traitement d'appoint des gingivites.



Figure 20 : Sauge. Sous-arbrisseau avec ses fleurs. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medizinal Pflanzen*, 1897).

3.2.3-Les plantes antalgiques.

3.2.3.2- Le Safran (*Crocus sativus* L.).

Localisation :

Originnaire d'Orient, elle est cultivée dans la région méditerranéenne.

Description (figure 21) :

- Plante monocotylédone à bulbe solide arrondi à base aplatie.
- Feuilles linéaires paraissant après les fleurs.
- Fleurs violettes avec de longs styles jaunâtres s'épanouissant en trois stigmates rouge orangé.
- Fruit: capsule loculicide.

Drogue :

Stigmates desséchés de la fleur.

Principes actifs :

Les hétérosides :

- Un hétéroside amer : le picrocrococide.
- Une matière colorante : la crocine ou crococide.

Utilisations :

Le safran rentre dans la préparation de sirops pour la dentition. En effet, il possède une propriété sédative dans les maux dentaires.

Les formes commerciales et leurs indications :

DELABARRE® : sirop-gelée antalgique à usage local utilisé pour soulager les douleurs lors des poussées des premières dents chez le nourrisson.



Figure 21 : Safran. Plante avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medizinal Pflanzen*, 1897).

3.2.3.3. – Le Pavot (*Papaver somniferum* L.).

Localisation :

Il est cultivé en Turquie, au Mexique, en Afghanistan, ainsi qu'en Asie méridionale.

Description (figure 22) :

- Plante herbacée annuelle pouvant atteindre 120 cm de haut.
- Feuilles glauques, cireuses et dentées.
- Fleurs de couleurs lilas avec une macule rouge à la base des pétales.
- Fruit : capsule.

Drogue :

Le latex obtenu après incision des capsules (opium) coagule rapidement au contact de l'air. Il devient alors une résine brunâtre à forte odeur vireuse.

Principes actifs :

L'opium contient 20 à 25 % d'alkaloïdes au nombre de 42.

Les plus connus sont la morphine, la papavérine, la narcotine, la noscapine, la thébaïne et la codéine.

Utilisation :

Ces composés confèrent à l'opium des propriétés analgésiques, sédatives, anxiolytiques et psychodysléptiques (c'est-à-dire hallucinogènes). C'est aussi un anti-diarrhéique et un anti-tussif.

Les formes commerciales et leurs indications :

LAMALINE® : gélules ou suppositoires contenant de l'opium, du paracétamol et de la caféine. Il s'agit d'un antalgique de palier 2A indiqué dans le traitement symptomatique de la douleur (rhumatismes, odontalgies, règles douloureuses...)

CODOLIPANE® : comprimés sécables contenant de la codéine et du paracétamol. Il s'agit d'un antalgique de palier 2A indiqué dans le traitement de la douleur.



Figure 22 : Pavot. Plante avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medizinal Pflanzen*, 1897).

3.2.4-Les plantes anti-inflammatoires.

3.2.4.1-La Réglisse (*Glycyrrhiza glabra* L.).

Localisation :

Elle varie selon les variétés. On retrouve :

- La variété *typica* en région méditerranéenne.
- La variété *glandulifera* en Hongrie, au sud de la Russie, en Afghanistan.
- La variété *pallida* en Assyrie.
- La variété *violacea* en Mésopotamie.

Description (figure 23) :

- Plante à rhizome émettant des stolons.
- Tige ligneuse.
- Feuilles composées, alternes, imparipennées.
- Inflorescences en grappes allongées, à fleurs de teinte lilas plus ou moins foncé.
- Fruits: gousse aplatie de 1,5 à 2,5 cm de long.

Drogue :

Racines et stolons séchés.

Principes actifs :

La réglisse contient des saponosides dont le principal est la glycyrrhizine. On retrouve aussi des flavonoïdes et des principes œstrogènes.

L'acide glycyrrhizique ou glycyrrhizine s'hydrolyse en deux acides :

- L'acide glycuronique.
- L'acide glycyrrhétique.

Utilisations :

On remarque que sa formule chimique est proche de celle de la cortisone mais sans ses effets secondaires d'où des propriétés anti-inflammatoires avec une action cicatrisante et bactériostatique.

Les formes commerciales et leurs indications:

ARTHRODONT® : pâte gingivale utilisée pour le traitement de l'inflammation des gencives ou des blessures occasionnées par le port des appareils dentaires.



Figure 23 : Réglisse. Plante avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medicinal Pflanzen*, 1897).

3.2.5-Les plantes astringentes.

3.2.5.1-Le Romarin (*Rosmarinus officinalis* L.).

Localisation :

Bassin méditerranéen.

Description (figure 24) :

- Arbrisseau toujours vert de 1 à 2 m de haut.
- Feuilles subsessiles étroitement lancéolées, coriaces.
- Fleurs bleues en courtes grappes denses.
- Fruit : tétrakène brun et luisant.

Drogue :

Sommités fleuries.

Principes actifs :

Le romarin renferme plusieurs composés intéressants :

- Les pigments flavoniques
- L'acide rosmarinique.
- Un principe amer : la picrosalvine ou carnosol.

Utilisations:

En usage externe, le romarin est cicatrisant et antiseptique.

Les formes commerciales et leurs indications :

CHEWING-GUM BOIRON® : chewing-gum sans sucre indiqué pour l'hygiène en complément du brossage.



Figure 24 : Romarin. Arbrisseau avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medizinal Pflanzen*, 1897).

3.2.6-Les plantes aromatisantes.

3.2.6.1-L'anis vert (*Pimpinella anisum* L.).

Localisation :

Originnaire du Moyen Orient et d'Egypte, sa culture a été introduite au Maroc et en Italie.

Description (figure 25) :

- Plante herbacée pubescente de 20 à 60 cm de haut.
- Feuilles polymorphes, pennées à lobe dentés.
- Fleurs blanches groupées en ombelles composées.
- Fruits : diakènes ovoïdes et striés, gris verdâtres très aromatiques.

Drogue :

Le fruit.

Principes actifs :

- L'anéthole, accompagné de son isomère allylique.
- L'estragole.
- L'aldéhyde anisique.
- Les carbures terpéniques.

Utilisation :

Aromatisant et antiseptique sous forme de soluté alcoolique.

Toutefois l'anéthole est, à forte dose, un poison du système nerveux central.

Les formes commerciales et leurs indications :

Bain de bouches :

- EAU DE BOTOT® : délaissée pendant un certains temps, cette solution revient au goût du jour. Il s'agit plus d'un produit d'hygiène que d'un médicament. On l'utilise en complément du brossage.
- GIVALEX® : solution antiseptique, anti-inflammatoire et antalgique indiquée dans le traitement d'appoint des infections de la bouche ou en post opératoire à la suite d'une chirurgie buccale.
- HEXTRIL® : solution antiseptique indiquée dans le traitement d'appoint des affections de la bouche ou en post opératoire à la suite d'une chirurgie buccale.
- HIBIDENT® : solution antiseptique indiquée dans le traitement d'appoint des affections de la bouche ou en post-opératoire à la suite d'une chirurgie buccale.

Dentifrices :

- SANOGYL® : pâte dentifrice indiquée dans le traitement préventif de la carie dentaire.
- VADEMECUM® : pâte dentifrice indiquée pour le traitement d'appoint des gingivites.



Figure 25 : Anis vert. Plante avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de William Woodville intitulé *Medical Botany*, 1793).

3.2.6.2-Le Cannelier de Ceylan (*Cinnamomum zeylanicum* Ness).

Localisation :

Inde occidentale et île de Ceylan (Sri Lanka). Introduction à Madagascar, aux îles Seychelles et aux Antilles.

Description (figure 26) :

- Arbre de 10 à 15 m de haut très branchu.
- Feuilles persistantes, opposées et ovales et allongées.
- Inflorescence en cymes de fleurs régulières blanchâtres.
- Fruit : baie brun bleuâtre.

Drogue :

L'écorce.

Principes actifs :

L'huile essentielle présente à 2% a pour constituant principal l'aldéhyde cinnamique (65 à 75%) accompagné d'eugénol (4 à 10%).

Utilisations :

La cannelle possède des propriétés antiseptiques et aromatisantes.

Les formes commerciales et leurs indications :

Bain de bouche :

- EAU DE BOTOT® : délaissée pendant un certains temps, cette solution revient au goût du jour. Il s'agit plus d'un produit d'hygiène que d'un médicament. On l'utilise en complément du brossage.

Médecine dentaire :

- RESOSOLV P.R® : solvant indiqué pour la désobturation immédiate des canaux dentaires obturés par des ciments de type phénol-formol.



Figure 26 : Cannelier de Ceylan. Arbre avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medizinal Pflanzen*, 1897).

3.2.6.3-La Myrrhe (*Genre Commiphora*).

Localisation :

Arabie, Abyssinie et Somalie.

Description (figure 27) :

- Plante arbustive épineuse voire arborescente comprenant 130 à 140 espèces.
- Fleur bisexuée de type 4.
- Fruit : drupe.

Drogue :

La drogue est obtenue par incision ou par exsudation spontanée, elle forme des masses irrégulières opaques, brun rouge.

Principes actifs :

- Essence 2,5 à 10% : terpènes
- Gomme 30 à 40% : arabinose, galactose, acide méthyl-glycuronique.
- Résine 60% : alcools et acides terpéniques.

Utilisations :

Aromatisant, anti-inflammatoire et antiseptique.

Les formes commerciales et leurs indications :

PATE DENTIFRICE *Minéral*® ou *Saline*® WELEDA : pâte dentifrice indiquée dans le traitement préventif de la carie dentaire et de la formation du tartre et des gingivites.

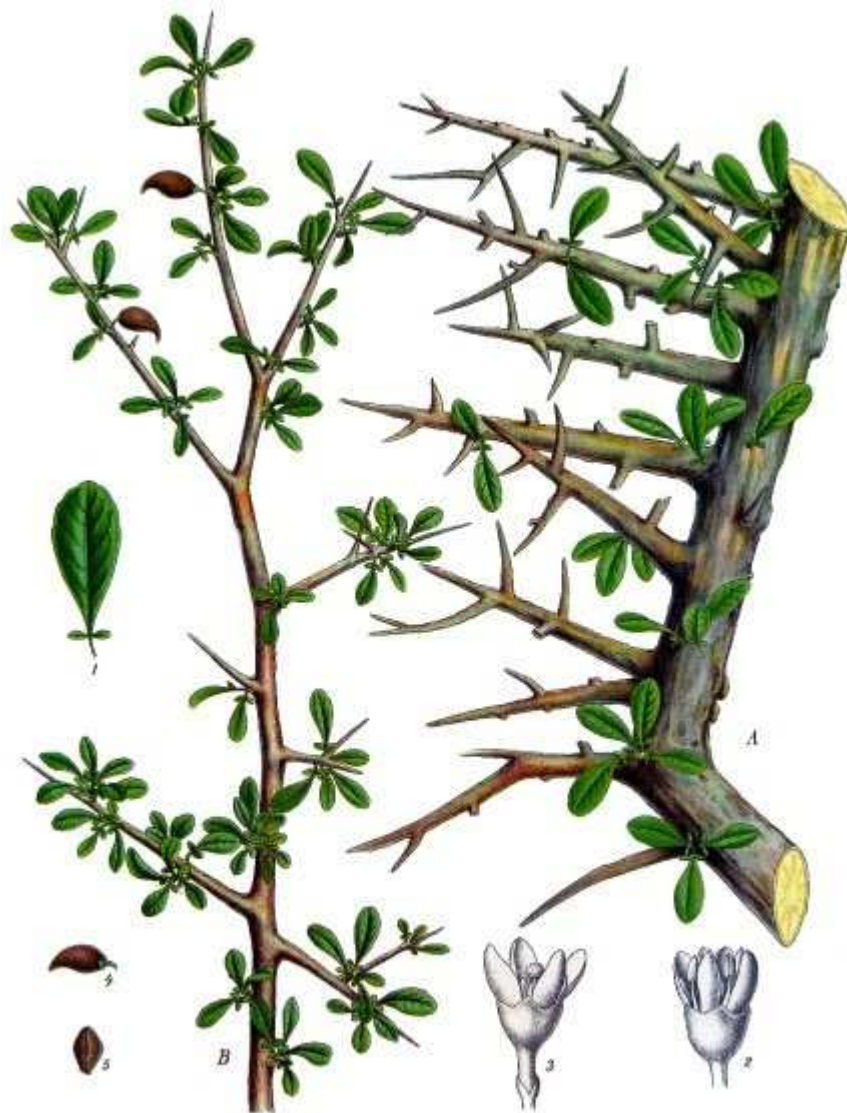


Figure 27 : Myrrhe. Arbuste avec ses fleurs et ses fruits. (Illustration extraite de l'ouvrage de Franz Eugen Köhler intitulé *Köhler Medicinal Pflanzen*, 1897).

On a pu voir qu'un certain nombre de plantes entrant dans la composition de l'orviétan ont toujours un usage dans la médecine dentaire moderne.

Si les spécialités pharmaceutiques (elles-mêmes issues de plantes) sont aujourd'hui les plus utilisées par le praticien et le patient, on assiste néanmoins à un regain d'intérêt pour l'utilisation des végétaux dans le cadre de la phytothérapie.

En effet, ces thérapeutiques complémentaires, utilisées de génération en génération de façon empirique, correspondent aujourd'hui à des recherches sérieuses effectuées par des universitaires confirmés et sont proposées par des laboratoires pharmaceutiques.

De nombreuses plantes ont des A.M.M. (autorisation de mise sur le marché) qui les placent au rang de médicament à part entière, c'est-à-dire avec délivrance obligatoire dans les pharmacies, accompagné de conseils ou de prescriptions par des praticiens formés et informés.

En outre, le déremboursement de nombreuses spécialités incite de plus en plus les médecins, les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes à s'y intéresser, avec des demandes croissantes de leurs patients.

Conclusion

L'orviétan fut introduit en France grâce aux empiriques et resta prisé pendant près de deux siècles, supplantant même la célèbre thériaque. L'engouement pour ce remède prompt à guérir tous les maux généra un commerce lucratif qui resta longtemps aux mains de la famille Contugi. Il fut cependant rapidement encadré par les instances royales et donna aussi lieu à de nombreux procès.

Devant le succès des charlatans, des dentistes, des médecins, ou même des personnes étrangères aux arts médicaux recherchèrent bientôt le privilège de débiter cet électuaire. Des pharmaciens célèbres comme Moyse Charas ou Johann Schroeder le firent entrer dans leur pharmacopée tandis que le chirurgien-dentiste Louis Lécuse, fut nommé inspecteur de l'orviétan.

Néanmoins, cet électuaire n'était pas destiné à un usage dentaire spécifique et son utilisation dans ce domaine était très restreinte.

En outre, les dentistes de l'époque ont utilisé ou vendu l'orviétan sous l'impulsion des charlatans. Ces derniers prodiguaient d'ailleurs des soins dentaires mais demeuraient avant tout des vendeurs de remèdes.

C'est pourquoi on peut dire que le lien entre la pratique dentaire de l'époque et l'orviétan fut fortuit.

Si l'orviétan prit une telle faveur en France c'est avant tout parce qu'il était, à la différence de la thériaque, un remède populaire. On peut donc dire qu'il fut à la mode pendant deux cents ans avant de tomber finalement dans l'oubli.

Cependant, il est intéressant de voir qu'un certain nombre de plantes entrant dans sa composition sont encore aujourd'hui utilisées dans le cadre de la phytothérapie ou présentes dans des spécialités utilisées couramment dans la pratique dentaire moderne.

BIBLIOGRAPHIE

Archives de la Faculté de Médecine de Paris.

Commentaria Facultatis medicinae Parisiensis.

Paris : 1649, 13 : 308.

Archives nationales.

Arrêt du Conseil privé rendu à la requête de Christophe Contugi, portant évocation au Conseil, des procès à lui intentés aux Parlements de Paris, Bordeaux et Toulouse, par Gilles Barry, François Fossa et Christophe Poloni, vendeurs d'orviétan.

Paris : 1656, V⁶ 324.

Archives nationales.

Arrêt du Grand Conseil portant enregistrement des lettres patentes accordées à Desiderio Descombes, opérateur et distillateur ordinaire du Roi, pour la vente de l'orviétan.

Paris : 1626, V⁵ f^o 349.

Archives nationales.

Brevet permettant à Geneviève Contugi de travailler conjointement avec son frère Jean-Louis à la composition de l'orviétan.

Paris : 1700, O¹ 44, f^o 297 v^o.

Archives nationales.

Permission de débiter l'orviétan accordée à Louis Lécluse, ancien chirurgien dentiste du Roi Stanislas.

Paris : 1772, V³ 193, f^o 101 v^o.

Archives nationales.

Privilège exclusif pour la composition et vente de l'orviétan accord à Charles Dionis, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris et à sa femme, au lieu et place de Marguerite-Françoise et Anne Contugi, sœurs de Florent-Jean-Louis Contugi.

Paris : 1741, O¹ 85, f^o 333.

Baron P.

Dentistes et théâtre.

Actes. Société Française d'Histoire de l'Art Dentaire, 2006, 11 : 16-18.

Baron P.

La vente de l'orviétan en France à la fin du 18^{ème} siècle.

Actes. Société Française d'Histoire de l'Art Dentaire, 1997, 2.

Baron P.

Louis Lécluze (1711-1792) dentiste, acteur, auteur, entrepreneur de spectacles.

Bull. Acad. Nat. Chir. Dent., 2005, 48 : 107-120.

Baumé A.

Eléments de Pharmacie Théorique et Pratique.

Paris : Samson, 1762.- 941p.

La Martinière P.M. de

Traité des Compositions du Mitriadat, du Thériaque, de l'Orviétan, et des Confections d'Alkermès et d'Hyacinthe.

Paris : l'auteur, 1665.- 5p.

Dictionnaire Vidal

Paris : Vidal éditions, 2009.- 3027p.

Puy J. du et Pons J. de

Discours de l'origine, des mœurs, fraudes et impostures des Charlatans avec leur découverte.

Paris : I.D.P.M.O.R , 1622.- 49p.

Fauchard P.

Le Chirurgien-Dentiste ou Traité des Dents.

Paris : Mariette, 1786.- 582p.

Flahaut J.

La Thériaque éternelle panacée.

L'Officiel de la Pharmacie, 1994, 4 :1

Hémard U.

Recherche de la vraie anatomie des dents et d'icelles.

Paris : Rigaud, 1582.- 90p.

Keller-Didier C.

De la thériaque à la thérapie cellulaire ou comment le médicament spécialisé prit la place de la panacée galénique.

Ordre National des Pharmaciens : Documents de référence - Histoire et Art pharmaceutique, 2007 : 1.

Köhler F.E.

Köhler Medizinal Pflanzen volume 1,

Gera: G. von Pabst, 1897.- 87p.

Lamendin H.

Soignez votre bouche par les plantes.

Paris : L'harmattan, 2007.- 213p.

Lefébure C.

Une Histoire de l'Art Dentaire.

Toulouse : Privat, 2001.- 155p.

Le Paulmier S.

L'orviétan : Histoire d'une famille de charlatans du Pont-Neuf aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

Paris : La librairie illustrée, 1900.- 251p.

Lémery N.

Cours de Chimie contenant la manière de faire des opérations qui sont en usage dans la médecine.

Paris: d'Houry, 1757.- 1578p.

Lémery N. et Morelot S.

Nouveau dictionnaire des drogues simples et composées volume 1.

Paris : Rémond, 1807.- 788p.

Lémery N. et Morelot S.

Nouveau dictionnaire des drogues simples et composées volume 2.

Paris : Rémond, 1807.- 681p.

Paré A.

Œuvres Complètes, 1575.

Paris : Buon, réédition de 1628.- 1320p.

Littré E.

Dictionnaire de la langue française: abrégé du dictionnaire d'Emile Littré.

Paris : Hachette, 1876.- 1294p.

Paris R.R. et Moysse H.

Précis de matière médicale tome 1.

Paris : Masson, 1971.- 420p.

Paris R.R. et Moysse H.

Précis de matière médicale tome 2.

Paris : Masson, 1976.- 511p.

Paris R.R. et Moysse H.

Précis de matière médicale tome 3.

Paris : Masson, 1981.- 509p.

Pharmacopaea Lugdunensis Reformata.

Iacobi Faeton, 1674.- 246p.

Riollet T.

Remarques Curieuses sur la Thériaque, avec un Excellent Traité sur l'Orviétan.

Paris : G. de La Court, 1665.- 196p.

Schroeder J.

Pharmacopoeia medico-chymica.

Lyon, 1665.- 560p.

Sonnet de Courval T.

Satyre contre les Charlatans et Pseudo Médecins Empiriques.

Paris : Milot, 1610.- 79p.

Helmont J.B. van

Tumulus pestis, § Hippocrates redivivus.

Cologne, 1644.- 171p.

Verchère L.

Du Charlatan au Chirurgien-Dentiste.

Paris : Association Dentaire Française, 1982.- 32p.

Vidal F.

L'Edit Royal de mai 1699, une date capitale pour l'odontologie.

Chir Dent Fr, 1981, 123 : 25-37.

Vidal F.

L'ordonnance royale du 3 octobre 1372.

Chir Dent Fr, 1988, 432-433 : 36-40.

Woodville W.

Medical Botany.

Londres : Philipps, 1793.- 824p.

BERTRAND (Thomas).- Orviétan et pratique de l'art dentaire en France aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

Th.: Chir. Dent. : Nancy: 2010 : 77 f.

Mots Clés : Orviétan

Charlatan

Histoire, Dentisterie

Pharmacopée

BERTRAND (Thomas).- Orviétan et pratique de l'art dentaire en France aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles

Th.: Chir. Dent. : Nancy : 2010 : 77 f.

L'orviétan, remède d'origine italienne, fut introduit en France par des charlatans à partir du début du 17^{ème} siècle. Il devint bien vite plébiscité par les foules et fut à l'origine d'un commerce lucratif. Ces charlatans itinérants ou fixés en ville, dispensaient leurs remèdes mais aussi des soins dentaires auprès d'un large public. En effet, la pratique de l'art dentaire de l'époque n'était pas strictement réglementée. De plus, les praticiens formés aux opérations dentaires, appelés experts pour les dents au siècle suivant, restaient peu nombreux et leurs recours demeuraient onéreux.

L'orviétan obtint une telle faveur que les pharmaciens l'intégrèrent dans leur pharmacopée et le vendirent à leur tour. Cette panacée populaire qui contenait pourtant de la thériaque, la supplanta pendant deux siècles avant de tomber dans l'oubli.

Néanmoins, on trouve encore des plantes qui entraient dans la composition de l'orviétan dans des spécialités couramment utilisées dans la pratique dentaire actuelle.

JURY:

<u>Mlle C. STRAZIELLE</u>	Professeur des Universités	Président
<u>M. P. LABRUDE</u>	Professeur des Universités	Juge
M. J-P. SALOMON	Maître de Conférences des Universités	Juge
M. R. CURIEN	Assistant Hospitalier Universitaire	Juge
M. F. HOUZELOT	Docteur en Chirurgie Dentaire	Juge

ADRESSE DE L'AUTEUR:

Thomas BERTRAND
40 Rue Stanislas
54000 NANCY

